

RENDRE LES OMD PLUS UTILES POUR LES FEMMES

Approches pour la mise en œuvre
de plans et programmes de
développement nationaux
favorisant l'égalité
des sexes

Fonds de développement des
Nations Unies pour la femme
UNIFEM 



UNIFEM est le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Il apporte une assistance financière et technique à des stratégies et des programmes novateurs pour faciliter l'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes. Faisant d'un meilleur exercice, par les femmes, de leurs droits fondamentaux le principe de tous ses efforts, UNIFEM cherche à faire reculer la pauvreté parmi les femmes, à mettre un terme à la violence contre elles et à enrayer la propagation du sida et du VIH parmi les femmes et les filles. Son objectif ultime est, dans un régime démocratique, de réaliser l'égalité entre les sexes, en temps de paix comme en temps de guerre.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est le réseau mondial de développement des Nations Unies. Il prône le changement et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources nécessaires pour améliorer la vie de leurs citoyens. Nous sommes présents sur le terrain dans 166 pays, aidant les gouvernements et les populations à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux du développement. Pour renforcer leurs capacités, ces pays peuvent s'appuyer sur le personnel du PNUD ainsi que les partenaires de l'organisation.

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'UNIFEM, du PNUD, de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une quelconque des organisations qui lui sont affiliées.

Le présent rapport est disponible en ligne à : <http://www.unifem.org/materials> et <http://www.undp.org/women/publications.shtml>



304 East 45th Street, 15th floor
New York, NY 10017 USA
Tel: +1 (212) 906-6400
Fax: +1 (212) 906-6705
www.unifem.org



One United Nations Plaza
New York, NY 10017 USA
Tel: +1 (212) 906-5000
Fax: +1 (212) 906-5001
www.undp.org

Table des Matières

Avant-propos.....2

Préface3

Introduction :
Contexte et informations de base4

1. Les OMD et l'égalité des sexes : Progrès et défis6

Progrès réalisés vers l'OMD37

Progrès et défis par objectif11

2. Prise en considération des sexospécificités dans les processus politiques locaux et nationaux au niveau des OMD13

Priorités stratégiques14

3. Bonnes pratiques : Egalité des sexes et projet sur les OMD16

Approches choisies18

4. Renforcer les progrès au niveau de l'OMD3 : Investir dans l'égalité des sexes pour le développement24

L'égalité des sexes dans le financement pour les programmes
de travail sur le développement et l'efficacité de l'aide25

Défis27

5. Rendre les OMD plus utiles pour les femmes : Recommandations30

Acronymes38

Références38

Notes40

Encadrés

Encadré 1. Les objectifs du Millénaire pour le développement4

Encadré 2. Objectif et indicateurs relatifs à l'OMD37

Encadré 3. Instruments de suivi, de contrôle et d'établissement des rapports.....15

Encadré 4. Processus d'harmonisation en sept étapes au Kirghizistan.....20

Encadré 5. Les principes de la Déclaration de Paris pour favoriser l'efficacité de l'aide26

Encadré 6. Renforcement des capacités pour la prise en compte
des sexospécificités dans le programme de travail sur l'efficacité de l'aide31

Encadré 7. Étapes indispensables pour la production de statistiques en matière d'égalité des sexes35

Tableaux

Tableau 1. Taux d'inscription et de participation dans l'éducation primaire (2000-2007).....9

Tableau 2. Taux d'inscription et de participation dans l'éducation secondaire (2000-2007)9

Tableau 3. Résumé des bonnes pratiques17

Tableau 4. Harmoniser les indicateurs au Kirghizistan.....19

Avant-propos

Dans les dernières décennies, de grands progrès dans les engagements pris sur l'égalité des sexes ont été enregistrés, tant au niveau national que mondial, notamment depuis la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en 1995. Ces thématiques ont été réitérés dans la Déclaration du Millénaire et reconnus à la fois comme des objectifs importants en eux-mêmes et des repères centraux pour atteindre tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000. Le PNUD et UNIFEM ont tous deux joué un rôle clé en aidant les gouvernements et autres parties prenantes dans de nombreux pays à réaliser des progrès et à élaborer et exécuter des programmes qui soutiennent des changements politiques et législatifs ; qui visent à l'égalité des sexes, promeuvent les droits fondamentaux des femmes et établissent des partenariats étroits avec les gouvernements, les défenseurs de l'égalité des sexes, le secteur privé et d'autres agences des Nations Unies.

Malgré les progrès accomplis, il reste beaucoup à faire pour atteindre l'égalité des sexes. Nous sommes maintenant à presque 15 ans après l'adoption du Programme de Beijing et 10 ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire. De nouveaux défis ont émergés sous la forme de la crise alimentaire, la crise économique et le changement climatique. Combinés avec des engagements non remplis en matière d'aide publique au développement (APD), il est peu probable que les OMD soient atteints. En outre, des rapports de l'ONU et d'autres ont montré que dans un grand nombre de pays, les femmes sont susceptibles d'être touchées de façon disproportionnée par ces crises, ce qui retarderait davantage la réalisation de nouveaux progrès en matière de santé reproductive et de réduction de la mortalité maternelle, et rendrait plus difficile l'accès aux gains potentiels pour les femmes dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté et de la faim, les bénéfices d'un travail productif et décent ainsi que l'élimination des maladies chroniques comme le VIH et le SIDA.

D'importants engagements ont été pris par les gouvernements dans les années passées et le rôle pivot de l'égalité des sexes pour le développement et la réduction de la pauvreté a été reconnu à tous les niveaux. Cependant, aujourd'hui un défi majeur reste la transformation de ces engagements en actions concrètes. Beaucoup de plans nationaux de développement manquent encore de perspective sexospécifique ; les gouvernements et les agences humanitaires n'ont pas toujours une bonne connaissance de ces questions ; les politiques ne renferment pas toujours des cibles et des indicateurs sexospécifiques ; les documents et les études manquent encore de données précises et des statistiques ventilées ; et, dans l'ensemble, les engagements sur l'égalité des sexes manquent de dispositions de financement et de mise en œuvre.

Rendre les OMD plus utiles pour les femmes s'appuie sur des bonnes pratiques pour élaborer des stratégies clés afin d'accélérer le rythme pour atteindre les OMD. L'autonomisation des femmes et le progrès vers l'égalité des sexes sont des forces motrices pour réaliser tous les OMD. Rendre les OMD plus utiles pour les femmes implique qu'ils soient plus utiles pour tous.



Winnie Byanyima
Directrice, Equipe Genre
PNUD



Joanne Sandler
Directrice Exécutive Adjointe
UNIFEM

Préface

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015 dépend de l'accomplissement de progrès réels au niveau de l'égalité des sexes à travers le monde en développement. D'innombrables études ont démontré que l'égalité des sexes est une condition préalable à une croissance durable et à la réduction de la pauvreté. Dans les contextes où les femmes sont habilitées, on observe de meilleurs résultats au niveau de la santé et de l'éducation pour leurs enfants ainsi qu'une utilisation plus durable des ressources naturelles. Dans les contextes où les femmes sont significativement intégrées dans la main-d'œuvre, on a constaté des avancées impressionnantes au niveau du bien-être social.

Il est particulièrement important de maintenir et de renforcer les investissements au niveau de l'égalité des sexes dans le cadre de la crise économique mondiale actuelle. La réduction brusque de la croissance économique, la hausse du chômage, le resserrement des conditions de crédit, la baisse des transferts de fonds, et la compression des flux d'aide aggraveront probablement les privations autour du monde, et ralentiront sérieusement, s'ils ne les inversent pas, les progrès réalisés vers la réalisation des OMD. Bien qu'il soit difficile d'évaluer l'envergure probable du recul, l'expérience des crises passées démontre que les chutes de croissance sont particulièrement négatives au niveau des résultats en matière de développement humain, la vitesse de détérioration étant plus rapide pendant les décélérations de la croissance que la vitesse d'amélioration pendant les phases d'accélération. Ceci peut potentiellement épuiser de manière irréversible les réserves de capital humain dans les pays en développement.

Dans ce contexte, il est essentiel d'optimiser l'utilisation des rares fonds d'aide ainsi que de protéger et de renforcer les accomplissements récents en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes. Cet ouvrage s'attache à distiller des connaissances au sujet des pratiques qui ont été mises en place avec succès par l'intermédiaire du projet « Egalité des sexes et objectifs du Millénaire pour le développement » en vue de mettre en exergue les approches que les gouvernements, les donateurs et la société civile peuvent adopter pour rendre le travail sur les OMD plus utile pour les femmes. Il le fait en rassemblant les connaissances et l'expérience de ces parties prenantes pour ce qui est de promouvoir des processus favorisant l'égalité des sexes au niveau des OMD.

La Section I, « Les OMD et l'égalité des sexes : progrès et défis », évoque les succès et les freins pour ce qui est de répondre aux objectifs des OMD et la mesure dans laquelle les rapports nationaux ont traité de la question de l'égalité des sexes en rendant compte de chaque objectif. La section II, « Prise en considération des sexospécificités dans les processus politiques locaux et nationaux au niveau des OMD », se concentre sur les priorités et actions stratégiques. La Section III, « Bonnes pratiques : Egalité entre les sexes et projet des OMD », met en exergue les processus et les activités qui donnent de bons résultats, tandis que la section IV, « Renforcer les progrès au niveau de l'OMD3 : Investir dans l'égalité des sexes en faveur du développement », décrit les défis. La section V résume les principales recommandations proposées dans les sections I à IV.

Cet ouvrage se base sur divers rapports de suivi, des évaluations analytiques, des guides d'action et des modules de formation développés et publiés par diverses parties prenantes, dont des agences et des groupes de travail de l'ONU, la Banque mondiale et d'autres donateurs, des réseaux de femmes et différents experts de la condition féminine. Ces documents, énumérés dans la section Références, servent à appuyer, renforcer et élargir les résultats et les observations des projets-pilotes. Ils seront très précieux aux utilisateurs de ce guide qui souhaitent en apprendre davantage sur l'utilisation d'un filtre tenant compte des sexospécificités pour évaluer et faire avancer les OMD de manière à ce qu'ils soient plus utiles pour les femmes.

Introduction:

Contexte et informations de base

Les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies (OMD) sont de plus en plus utilisés pour encadrer les stratégies nationales de développement et le flux d'aides financières. Les huit objectifs (voir Encadré 1), avec leurs 21 objectifs limités dans le temps et leurs 60 indi-

cateurs, visent à améliorer les conditions de vie et à remédier aux déséquilibres mondiaux d'ici 2015 dans les domaines du développement et de la pauvreté, de la paix et de la sécurité, de l'environnement, et des droits de l'homme et de la démocratie.

Encadré 1:

Les objectifs du Millénaire pour le développement

1. Éliminer la pauvreté extrême et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Source : Mettre fin à la pauvreté d'ici 2015 : Une fenêtre sur les travaux du système des Nations Unies concernant les OMD
www.un.org/millenniumgoals/bkgd.

Se basant sur les résultats des principales conférences et sommets de l'ONU sur le développement organisés dans les années 90, les OMD sont une feuille de route pour mettre en application la Déclaration du Millénaire adoptée par 189 gouvernements au cours du Sommet du Millénaire des Nations Unies de septembre 2000 à New York. La Déclaration engage les gouvernements « à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant que moyens efficaces de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de stimuler un développement qui soit réellement durable. » Elle traite également la question de « l'égalité des droits et des opportunités des femmes et des hommes » ainsi que les engagements « à combattre toutes les formes de violence contre les femmes et à mettre en application la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) » (ONU 2000).

Le Secrétaire général de l'ONU a mandaté un groupe consultatif d'experts, qui établit un certain nombre de groupes de travail pour identifier les mesures et interventions politiques nécessaires pour réaliser chacun des objectifs. Le groupe de travail sur l'éducation et l'égalité des sexes a souligné qu'il était important de mettre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au cœur de la planification du développement, ajoutant que la réalisation de l'OMD3 « dépend de la mesure dans laquelle chacun des autres objectifs aborde les contraintes et questions en matière d'égalité des sexes » (Grown et al. 2005.2).

Un droit de l'homme

L'égalité des sexes a été identifiée comme un droit de l'homme depuis la création des Nations Unies. La Déclaration uni-

verselle des droits de l'homme de 1948 (DUDH) et les pactes internationaux de 1976 sur les droits civils et politiques (PIDCP) et les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), signés par la majorité des États membres de l'ONU, contiennent tous des déclarations claires sur le droit des femmes à vivre débarrassées de toute discrimination. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), qui a été adoptée par l'Assemblée générale en 1979 et est entrée en vigueur en 1981, oblige les signataires à entreprendre des actions pour assurer l'égalité des sexes dans les domaines privés et publics ainsi que pour éliminer les idées stéréotypées traditionnelles sur les rôles des sexes.

Les gouvernements se sont également formellement engagés à faire respecter les droits des femmes à la faveur d'un certain nombre de Conférences internationales de l'ONU organisées dans les années 90. Parmi celles-ci, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), qui a souligné que les droits des femmes et des filles étaient « une partie inaliénable, intégrante et indivisible des droits de l'homme » et a classifié la violence contre les femmes, le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle et le trafic des femmes comme des violations des droits de l'homme, ainsi que la Conférence Internationale sur la population et le développement (le Caire, 1994), qui, pour la première fois, a formellement reconnu les droits sexuels et reproductifs des femmes. Plus important peut-être, les gouvernements réunis à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de l'ONU (Pékin, 1995) ont présenté des actions spécifiques pour atteindre les standards d'égalité et d'autonomisation fixés par la CEDAW.

De quelle manière ce soutien aux droits fondamentaux des femmes s'est-il manifesté dans les OMD ? L'OMD3 appelle à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et plusieurs autres objectifs abordent des aspects du programme d'action de Beijing adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à savoir pauvreté et emploi (OMD1), éducation (OMD2), santé et santé procréative (OMD 4, 5 et 6) et durabilité environnementale (OMD7). Les objectifs et indicateurs mondiaux mentionnés ci-dessus ne traduisent pas entièrement l'importance centrale de l'égalité des sexes pour ce qui est d'atteindre tous les objectifs, comme souligné par les gouvernements dans la Déclaration du Millénaire. Cependant, le caractère central de l'égalité des sexes est de plus en plus reconnu chez les partenaires du développement (gouvernements, système des Nations Unies et institutions fi-

nancières internationales), qui ont accordé une priorité élevée à la nécessité de faire fonctionner les OMD.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fonctionne avec un large éventail de partenaires pour créer des coalitions en faveur du changement en vue d'appuyer les OMD aux niveaux mondial, régional et national, et pour suivre les progrès accomplis. Le PNUD aide également les pays à renforcer leurs capacités institutionnelles, et à mettre en place les politiques et les programmes nécessaires pour réaliser les OMD. Les rapports nationaux étaient à l'origine l'instrument principal pour suivre les progrès au niveau national - bien que, dernièrement, les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (PRSP) de la Banque mondiale aient commencé à incorporer les objectifs des OMD pour mesurer les résultats. Le PNUD considère les processus d'OMD au niveau des pays (établissement des rapports, mobilisation, mise en œuvre, suivi) comme des occasions significatives d'intégrer les perspectives d'égalité des sexes dans l'ordre du jour du développement humain global. Ces processus offrent également une chance de réaffirmer et de faire avancer la CEDAW, le Programme d'action de Beijing (PAB) et autres documents mondialement et régionalement adoptés sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Un examen des rapports de pays sur les OMD réalisé par le PNUD (2003) a mis en évidence l'attention très modeste suscitée par l'égalité des sexes. On a constaté un manque de données ventilées par sexe dans tous les objectifs, et une insuffisance de consultations avec les organisations de la société civile, particulièrement avec les organisations de femmes, pour leur permettre de mettre en exergue les questions d'égalité des sexes. Des occasions ont donc été perdues, et le potentiel a existé pour une érosion encore plus importante de la capacité des pays à lutter contre la pauvreté d'une manière significative.

C'est dans ce contexte que le PNUD et l'UNIFEM ont lancé le projet-pilote « Égalité des sexes et objectifs du Millénaire pour le développement », devant être mené à bien par l'UNIFEM dans cinq pays. Le projet-pilote a réuni les gouvernements, la société civile et les équipes de pays de l'ONU (UNCT) en vue de promouvoir auprès des décideurs politiques et des planificateurs de programme l'intégration de l'égalité des sexes dans tous les OMD, et de renforcer le suivi et l'établissement de rapports tenant compte des sexes spécifiquement sur les progrès accomplis en vue de leur réalisation.



Les OMD et l'égalité des sexes: progrès et défis

En 2005, l'équipe du Projet Objectifs du Millénaire de l'ONU sur l'égalité des sexes a identifié sept priorités stratégiques pour réaliser l'OMD3, un sous-ensemble de ceux mis en exergue lors des réunions du Caire et de Beijing, en tant que minimum nécessaire pour autonomiser les femmes. Ces priorités, de même que les actions spécifiques recommandées pour les réaliser, sont explorées dans la section V ci-dessous.

Nous ne nous trouvons plus maintenant qu'à mi-chemin de la date-limite de 2015 pour réaliser les OMD. Dans ce contexte, où nous situons-nous au niveau de la réalisation de l'égalité des

sexes et de l'autonomisation des femmes ? Sont mis en exergue ci-dessous certains succès et défis liés à l'objectif et aux indicateurs de l'OMD3 (voir Encadré 2) et à l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans les autres objectifs. Cette section reflète les rapports et évaluations récents réalisés par l'ONU (2008, 2009), le PNUD (2008a), l'UNIFEM (2008), la CE-SAPNU (2006), l'ONUSIDA (2008), l'Union parlementaire internationale (UPI 2009), la Banque mondiale (2007) et le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique (2008).

Encadré 2: **Objectif et indicateurs relatifs à l'OMD3**

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

Objectif : Éliminer la disparité entre les sexes dans l'éducation primaire et secondaire, de préférence d'ici 2005, et à tous les niveaux de l'éducation au plus tard en 2015

Indicateurs

- 9.** Proportion de filles par rapport aux garçons dans l'éducation primaire, secondaire et supérieure
- 10.** Proportion de femmes alphabétisées par rapport aux hommes alphabétisés, entre 15 et 24 ans
- 11.** Proportion des femmes ayant un emploi rémunéré dans le secteur non-agricole
- 12.** Proportion de sièges occupés par des femmes au sein du parlement national

Voir la liste complète des objectifs et des indicateurs relatifs aux OMD sur www.unmillenniumproject.org.

Progrès réalisés vers l'OMD3

Les progrès réalisés relativement à l'OMD3, comme tous les objectifs, doivent maintenant être considérés dans le cadre de la crise économique et financière mondiale. Cette crise, qui survient en plus de la crise en cours touchant la sécurité alimentaire et énergétique, menace sérieusement les avancées réalisées vers la réalisation de tous les OMD, y compris la réduction de la pauvreté et de la faim (OMD1) ; la réalisation de l'éducation pour tous (OMD 2) ; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD3) ; la

réduction de la mortalité infantile et maternelle (OMD 4 et 5) ; la réduction de l'incidence du VIH/sida et d'autres maladies chroniques (OMD6) ; la garantie de la durabilité environnementale (OMD7) et les divers aspects d'un partenariat mondial pour le développement (OMD8), y compris un système de commerce plus équitable et fondé sur des règles, la réduction de la dette des pays en développement, le transfert de nouvelles technologies aux pays en développement, et la mise en œuvre des engagements pris au niveau de l'aide publique au développement (APD).

Alors que la crise économique se poursuit, les pays en développement sont pris dans un cycle de commerce en déclin, de contraction de l'investissement étranger et de chute des transferts de fonds étrangers. Au niveau du commerce, l'effondrement de la demande dans les pays développés a touché les secteurs des produits manufacturés et des services d'exportation des pays en développement, particulièrement le tourisme et le travail domestique. Les recettes des gouvernements ont diminué alors que l'investissement direct étranger se raréfie et que l'APD diminue. Tous ces facteurs ont des conséquences différentes sur les femmes et les hommes, en raison des restrictions placées à la participation des femmes au marché du travail, de l'accès non rémunéré des femmes aux ressources financières et autres actifs productifs, de l'augmentation du fardeau du travail de soin non rémunéré et de la dépendance plus forte par rapport aux dépenses et filets de sécurité sociaux.

La Banque mondiale a estimé que jusqu'à 53 millions de personnes supplémentaires ont été poussées dans la pauvreté alors que la croissance économique diminue à travers le monde. L'Organisation internationale du travail (OIT) a averti que le nombre de femmes sans emploi pourrait augmenter de 22 millions en 2009. Des inquiétudes majeures ont été exprimées concernant le nombre croissant de filles abandonnant l'école, les niveaux de violence contre les femmes et les filles (dont la violence domestique, la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle), les taux de prévalence du VIH/sida, les activités criminelles et les risques pour la sécurité.

Education et alphabétisation

C'est dans les domaines de l'éducation (indicateur 9) et de l'alphabétisation (indicateur 10) que les progrès réalisés au niveau de l'OMD3 ont été les plus prononcés, toutes les régions à l'exception de l'Afrique sub-saharienne étant largement sur la bonne voie pour 2015. Il existe toutefois d'importants écarts entre les sexes dans les zones rurales, dans les groupes minoritaires et dans les foyers à faible revenu, comme cela apparaît lorsque les taux nationaux de parité des sexes sont ventilés par revenu, lieu, race, appartenance ethnique, handicap etc.



- Au niveau de l'inscription scolaire primaire, le taux net mondial a augmenté de 85% en 2000 à 89% en 2007 (ONU 2009: 14), bien que les résultats varient entre les régions et en fonction des facteurs ci-dessus. Par exemple :
- Dans les régions en développement dans leur ensemble, 95 filles ont été inscrites à l'école primaire pour 100 garçons en 2007 (ONU 2009: 18).
- Quatre régions - Amérique latine et Caraïbes, Asie de l'Est, Asie du Sud-est et Communauté d'États indépendants (CEI) - ont atteint la parité des sexes au niveau primaire (2009:18 de l'ONU).
- Des progrès significatifs ont été observés au niveau de l'inscription scolaire primaire en Afrique sub-saharienne et en Asie du sud, les taux augmentant de 58% à 74% de 2000 à 2005 dans la première région et de 79% à 90% au cours de la même période dans la seconde (ONU 2009: 14-15).
- Cependant, l'écart entre les sexes au niveau de l'inscription à l'enseignement secondaire demeure important. En 2007, seulement 53 des 171 pays pour lesquels des données sont disponibles avaient réalisé la parité des sexes à la fois dans l'enseignement primaire et secondaire. En effet, les écarts entre les sexes a augmenté dans la CEI, en Afrique sub-saharienne et le Pacifique (ONU 2009:19).

Beaucoup reste à faire pour amener davantage de filles non-inscrites à l'école et pour promouvoir leur présence aux cours. Sur les 72 millions d'enfants d'âge primaire dont on estime qu'ils n'allaient pas à l'école en 2007, 54% étaient des filles (ONU 2009:16). La conséquence en est un déclin au niveau de la parité des sexes ; par exemple, en Afrique sub-saharienne où les filles en particulier quittent l'école pour aider leurs familles touchées par la pauvreté, les pénuries alimentaires, les conflits armés ainsi que le VIH et le sida (ONU 2008).

Ces tendances qui se font jour dans les taux inscription et de participation à l'enseignement primaire et secondaire sont illustrées dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous.

Tableau 1: Taux d'inscription et de participation, enseignement primaire (2000-2007)

Régions géographiques	Taux d'inscription bruts (%)	Taux d'inscription bruts (%)	Taux d'inscription bruts (%)	Net (%)	Net (%)	Net (%)	Taux de participation bruts (%)	Taux de participation bruts (%)	Taux de participation bruts (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Afrique sub-saharienne	101	90	96	75	70	73	64	61	62
Afrique de l'Est et du Sud	110	104	107	83	81	82	66	66	66
Afrique centrale et occidentale	93	77	85	67	58	63	63	56	59
Moyen-Orient et Afrique du Nord	102	97	100	86	81	84	88	85	87
Asie du sud	111	104	108	88	83	85	81	77	79
Asie de l'Est et Pacifique	111	110	111	98	97	98	92	92	92
ALC	120	116	118	94	95	95	90	91	91
ECO/CEI	98	96	97	92	90	91	93	91	92

Source : Chiffres tirés des tableaux 1 et 5, *Situation des enfants dans le monde 2009*, UNICEF 2008.

Tableau 2: Taux d'inscription et de participation, enseignement primaire (2000-2007)

Régions géographiques	Taux d'inscription bruts (%)	Taux d'inscription bruts (%)	Taux d'inscription bruts (%)	Net (%)	Net (%)	Net (%)	Taux de participation bruts (%)	Taux de participation bruts (%)	Taux de participation bruts (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Afrique sub-saharienne	36	29	32	28	24	26	26	22	24
Afrique de l'Est et du Sud	39	34	36	30	27	29	20	18	19
Afrique centrale et occidentale	33	24	29	26	20	23	31	26	28
Moyen-Orient et Afrique du Nord	73	67	70	67	62	65	54	52	53
Asie du sud	54	45	50	-	-	-	51	43	47
Asie de l'Est et Pacifique	73	73	73	60	62	61	60	63	61
ALC	87	94	91	69	74	71	-	-	-
ECO/CEI	89	85	87	79	75	77	79	76	78

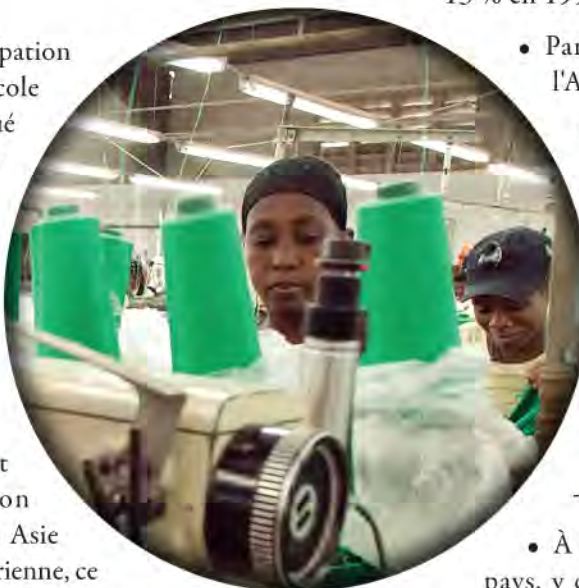
Source : Chiffres tirés des tableaux 1 et 5, *Situation des enfants dans le monde 2009*, UNICEF 2008.

La parité des sexes au niveau de l'alphabétisation a été également réalisée dans plusieurs pays, et l'écart entre les sexes se réduit pour ce qui est de l'alphabétisation dans toutes les régions excepté le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (UNIFEM 2008: 120). Des augmentations substantielles ont eu lieu au niveau des taux d'alphabétisation des femmes en Afrique sub-saharienne et en Asie du sud (UNIFEM 2008: 120), qui pourraient être dues aux interventions politiques en faveur de l'égalité des sexes dans des domaines tels que les revenus et les transferts monétaires assortis de conditions et de bons. Les femmes continuent de constituer de loin la majorité (63%) des 137 millions de jeunes analphabètes de la planète.

Emploi

Selon l'ONU (2008 : 18), la participation des femmes à l'emploi non agricole rémunéré (indicateur 11) a continué à augmenter, même si elle l'a fait de manière marginale, atteignant en moyenne une proportion de près de 40% en 2006 contre 35% en 1990. L'ONU (2008) indique également que :

- Presque deux-tiers des femmes des pays en développement occupent des emplois précaires en tant que travailleuses familiales non rémunérées et indépendantes. En Asie méridionale et en Afrique sub-saharienne, ce type de travail compte pour plus de 80 % de tous les emplois féminins.
- Le marché du travail demeure fortement marqué par la ségrégation sexuelle, et les postes à domination féminine tendent à être caractérisés par un statut inférieur, des salaires moins élevés et des conditions de travail plus difficiles.
- Bien que les femmes instruites aient connu des avancées et que la proportion des femmes occupant des postes de direction augmente, la plupart des femmes continuent d'avoir un statut peu élevé, d'avoir des emplois moins valorisés et d'être confrontées à des barrières plus importantes aux postes supérieurs.



En 2009, le rapport sur les OMD de l'ONU a pris note du fait que la crise économique et financière mondiale et les prix élevés des produits de première nécessité ont érodé les marchés du travail autour du monde. L'OIT projette que jusqu'à 22 millions de femmes pourraient perdre leur travail en 2009 en raison de la crise (ONU 2009: 22).

Participation politique

Quelques avancées ont été enregistrées au niveau de la participation politique des femmes (indicateur 12). Selon l'Union parlementaire internationale (UPI 2009) :

- La part des femmes occupant un siège au sein des parlements nationaux était de 18.4% en janvier 2009, contre 13 % en 1990.
- Parmi les régions en développement, l'Amérique latine et les Caraïbes ont la part la plus élevée de femmes élues dans les chambres basses (ou uniques) des parlements (22%).
- En juin 2009, les femmes ont occupé au moins 40% des sièges parlementaires dans six pays - Rwanda (56,3%), Suède (47%), Afrique du Sud (45%), Cuba (43,2%), Islande (42,9%), Finlande (41,5%) et Pays Bas (41,3%) - et au moins 30 % dans 24 pays.
- À l'autre extrémité du spectre, neuf pays, y compris six faisant partie des Etats insulaire du Pacifique, ne comptent aucune parlementaire femme.

L'UNIFEM (2008) signale que l'introduction de systèmes de quotas a été le facteur le plus décisif de l'augmentation de la représentation politique des femmes. Parmi les autres facteurs positifs figurent la promotion active des candidates par les partis politiques, la formation aux campagnes électorales et à la collecte des fonds, l'appui de la société civile aux candidates et, sous-tendant tout cela, la volonté politique des gouvernements pour ce qui est de promouvoir l'accès des femmes aux parlements nationaux (UNIFEM 2008).

Progrès et défis par objectif

Pauvreté et faim

Le défi principal a consisté à s'attacher à présenter de manière détaillée les différences sexospécifiques par rapport à la pauvreté et à la faim (OMD1), puisque la pauvreté est mesurée et décrite par ménage, et non par individu. En 2006, reconnaissant le fait que l'emploi est le meilleur chemin pour s'extraire de la pauvreté, le Secrétaire général de l'ONU a recommandé un objectif additionnel en vertu de l'Objectif 1 : « Assurer un travail complet, productif et convenable pour tous, y compris les femmes et les jeunes. » Quatre nouveaux indicateurs ont été adoptés pour évaluer les progrès, dont trois sont ventilés par sexe. L'ONU (2008, 2009) a signalé que :

- En 2007, la proportion des travailleurs familiaux indépendants et non rémunérés dans l'emploi total était supérieure chez les femmes que chez les hommes dans toutes les régions sauf en Amérique latine et aux Caraïbes et dans les pays en transition de l'ECO/CEI.
- En 2007, 8 travailleuses d'Afrique sub-saharienne et d'Asie du Sud sur 10 occupaient un emploi précaire.
- Les femmes reçoivent rarement une compensation appropriée pour leur contribution significative à la sécurité alimentaire.
- La crise économique mondiale a pu pousser 77 millions de personnes supplémentaires des pays en développement à des emplois précaires en 2008, inversant les gains réalisés lors des décennies précédentes.

La santé des femmes

Les OMD ont adopté à l'origine une approche assez étroite par rapport à la santé des femmes, mettant principalement l'accent sur la santé maternelle (OMD5) et plus spécifiquement sur la mortalité maternelle. La santé sexuelle et procréative des femmes a été clairement absente des objectifs et des indicateurs originaux, bien qu'elle soit un élément central de la santé générale des femmes et cruciale pour assurer aux femmes le contrôle de leurs propres vies. Reconnaisant ce fait, le Secrétaire général de l'ONU a, en 2006, recommandé l'inclusion d'un objectif additionnel : « Assurer l'accès à la santé procréative pour tous d'ici 2015. » Parmi les indicateurs identifiés pour mesurer les progrès

figurent la non réponse aux besoins au niveau de la contraception et de la fertilité adolescente, principalement en raison des mariages précoces ou forcés.

Mortalité maternelle

L'ONU (2008, 2009) signale que cette mortalité maternelle (objectif 6, OMD5) demeure élevée dans une grande partie du monde en développement, ce qui n'est pas acceptable, notant par ailleurs que :

- Chaque année, plus de 500.000 femmes meurent pendant la grossesse, pendant l'accouchement ou au cours des six semaines suivant ce dernier. En 2005, 99% de ces décès se sont produits dans les régions en développement (86% en Afrique sub-saharienne et en Asie méridionale).
- En Afrique sub-saharienne, le risque pour une femme de décéder des complications traitables ou évitables de la grossesse et de l'accouchement au cours de son existence est d'1 sur 22, contre un risque de 1 sur 7.300 dans les régions développées. 1 de ces femmes sur 4 aurait pu être sauvée si elle avait bénéficié d'un accès efficace à la contraception.
- Au niveau mondial, la mortalité maternelle a diminué de moins de 1 % par an entre 1990 et 2005, chiffre bien en-deçà des 5,5% annuels d'amélioration nécessaires pour atteindre l'objectif fixé.

Planification familiale : un besoin non satisfait

Le besoin non satisfait des femmes au niveau de la planification familiale (indicateur 6, OMD5) a diminué dans la plupart des pays. Cependant, l'ONU (2008, 2009) rapporte les faits suivants, sur la base des chiffres de 2005 :

- En dépit de l'augmentation de l'utilisation des contraceptifs dans toutes les régions, l'écart existant entre le désir des femmes de retarder ou d'éviter avoir des enfants et l'utilisation réelle des méthodes contraceptives est resté assez important, particulièrement dans les pays les moins développés.
- En Afrique sub-saharienne, presque 1 femme mariée sur 4 a un besoin non satisfait de planification des naissances, et l'augmentation des contraceptifs utilisés a à peine suivi le rythme du désir de retarder ou de limiter la grossesse.
- Le besoin non satisfait est le plus élevé chez les ménages les plus pauvres, particulièrement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

VIH et sida

En ce qui concerne le VIH/sida (OMD6), le nombre des nouvelles infections et le nombre de décès dus au sida semblent avoir culminé au cours des dernières années et décliné depuis lors. Cependant, le nombre de personnes vivant avec le VIH dans le monde continue à augmenter, la part des femmes étant croissante. Selon l'ONU (2008, 2009) :

- En 2007, on estime que 15,5 millions de femmes et 15,3 millions d'hommes âgés de 15 ans et plus vivaient avec le VIH dans le monde, contre respectivement 14,1 million et 13,8 millions en 2001 (ONU 2008: 20).
- En Afrique sub-saharienne, 67 % des personnes vivant avec VIH en 2007 étaient des femmes (ONU 2009: 33).
- En moyenne, seulement quelque 31% des jeunes hommes (âgés de 15 à 24 ans) et 19% des femmes des pays en développement ont une compréhension précise et globale du VIH (ONU 2009: 33)

L'ONUSIDA (2008 : 33) a signalé que, en 2007 :

- Les jeunes âgés de 15 à 24 ans comptaient pour 45 % environ des nouvelles infections par le VIH dans le monde.
- 370.000 enfants en-dessous de 15 ans étaient infectés par le VIH.
- Le nombre d'enfants vivant avec la maladie est passé de 1,6 million en 2001 à 2 millions de 2007 dans le monde.

Le budget-temps des femmes

Un des objectifs en vertu de l'Objectif 7 (durabilité environnementale) est d'améliorer l'accès à l'eau potable sûre et à l'hygiène de base, question qui constitue toujours un problème pour plus d'1 milliard de personnes, particulièrement dans les zones rurales et les taudis urbains. Des discussions sont actuellement en cours pour exiger que ces données soient ventilées par sexe. La ventilation aidera à décrire en détail le fardeau que constitue la collecte de l'eau au sein des ménages. Dans toutes les régions, les femmes assument le gros de la responsabilité d'aller chercher l'eau quand celle-ci n'est pas disponible sur place. Par exemple, l'ONU (2008) signale qu'en 2005-2006 :

- Les femmes avaient plus de probabilité de collecter l'eau que les hommes (64% de l'ensemble de la collecte de l'eau était faite par des femmes, 25% par des hommes).

- Les enfants recueillaient l'eau dans 11% de ménages.
- Plus de filles que de garçons allaient chercher de l'eau (7% de filles contre 4% de garçons).



2

Prise en considération des sexospécificités dans les processus politiques locaux et nationaux au niveau des OMD

Ainsi que la section précédente l'a souligné, si beaucoup de pays ont accompli des progrès en faveur de la réalisation des OMD, et en particulier vers la réalisation de l'égalité des sexes, des défis importants demeurent. Tandis qu'on s'est beaucoup attaché à suivre les objectifs et les indicateurs spécifiques établis pour chaque pays, on a parfois négligé de s'intéresser à la mesure dans laquelle les processus politiques nationaux et locaux ont intégré une perspective tenant compte des sexospécificités. Pour assurer la durabilité des investissements réalisés jusqu'ici, et afin de maximiser leurs bénéfices, un engagement et une appropriation actifs de la part des autorités locales et nationales sont cruciaux.

Afin de susciter avec efficacité des processus politiques nationaux et locaux, il est important d'aller au-delà d'un engagement étroit avec les ministères des finances et de la planification pour inclure des ministères du secteur, des autorités locales, des organisations de la société civile et des communautés. Ci-après sont détaillées les principales stratégies en vue d'impliquer toutes les parties prenantes dans un processus durable en faveur de processus politiques relatifs aux OMD.

Priorités stratégiques

Créer un processus durable

- Utiliser des processus de conception, de planification et de mise en œuvre qui soient inclusifs et participatifs afin d'assurer l'appropriation nationale et la durabilité des OMD.
- Intégrer les OMD à la CEDAW et au PAB, de manière à assurer l'inclusion des questions d'égalité des sexes dans les OMD, à simplifier et harmoniser les processus d'établissement de rapports au niveau national, et à apporter de la valeur ajoutée aux rapports nationaux en les rendant plus utiles en tant que documents politiques.
- Favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en développant des politiques et des programmes nationaux basés sur les OMD.
- Assurer un appui au plus haut niveau gouvernemental et chez les dirigeants des communautés et des groupes d'intérêt ainsi

que chez les décideurs politiques afin de contribuer à un processus inclusif et efficace.

Elargir la participation

- Assurer une participation large - non seulement par les décideurs politiques mais aussi par les partenaires du développement, les groupes de la société civile et les communautés locales - pour ce qui est de formuler des stratégies de réduction de la pauvreté et d'élaborer les rapports nationaux sur les OMD (voir Encadré 3).

- Faire participer les femmes à chaque groupe politique ou de prise de décision - y compris le groupe de stratégie des OMD, les groupes de travail thématiques, la société civile et les équipes de pays de l'ONU (UNCT).

Dans les pays les plus pauvres du monde, les femmes comptent en général pour 50 à 52 % de la population, et devraient participer sur cette base.

- Impliquer l'éventail le plus large possible d'organisations de femmes afin de garantir une représentation équilibrée en respectant les horizons divers de ces femmes (femmes urbaines et rurales, femmes séropositives, adolescentes et femmes plus âgées, femmes handicapées, femmes appauvries et ainsi de suite). Inclure des personnes telles que des experts de la condition féminine et des économistes féministes afin qu'ils apportent une expertise spécifique.
- Rendre disponible les niveaux de financement appropriés pour les mécanismes de femmes et la société civile, en vue d'aider les personnes à mieux participer. Les mécanismes doivent inclure la fourniture d'informations importantes (dans les langues locales), et probablement de la formation, avant les consultations, en vue de permettre une compréhension plus large des débats politiques. Les personnes ne peuvent pas apporter des contributions utiles si elles ne sont pas prêtes.
- Suivre la participation des femmes au niveau des chiffres, de la diversité et du contenu, en incluant ces questions dans les indicateurs d'outils de contrôle.



Encadré 3:

Instruments de suivi, de contrôle et d'établissement de rapports

Les rapports nationaux sur les OMD, élaborés par les pays en développement en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, ont été l'instrument principal pour suivre et contrôler les progrès accomplis vers la réalisation des OMD. Le PNUD, l'agence de pointe pour ce qui est de suivre et de contrôler les progrès réalisés au niveau des OMD, s'est fixé comme priorité d'assurer que les rapports nationaux sur les OMD prennent en compte les sexospécificités et que l'égalité des sexes est traitée de manière appropriée dans le compte-rendu de chacun des objectifs. Ces rapports nationaux ont permis aux pays de s'approprier les objectifs, et ont émergé comme outils permettant de sensibiliser, de mobiliser et de s'allier.

Les gouvernements des pays à faible revenu préparent des Documents de stratégie pour la réduction de pauvreté (PRSP) par le biais d'un processus participatif impliquant les parties prenantes nationales et les partenaires du développement extérieurs, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI 2009). En 1999, le FMI et la Banque mondiale ont lancé l'approche des PRSP en tant qu'approche globale par pays pour la réduction de pauvreté. Selon le FMI, les « PRSP visent à assurer le lien crucial entre les actions publiques nationales, l'appui aux donateurs, et les résultats de développement requis pour répondre aux objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies... [et] constituent la base opérationnelle pour les prêts concessionnaires des fonds et des banques et pour l'allègement de la dette en vertu de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) » (FMI 2009 :1). Les PRSP ont été de plus en plus utilisés en tant qu'outils de suivi tandis qu'ils ont de plus en plus incorporé les objectifs des OMD pour mesurer les résultats. Les directives* pour l'élaboration des PRSP incluent des mobilisations utiles sur l'établissement de rapports tenant compte des sexospécificités.

* Directives communes du personnel du FMI et de la Banque mondiale sur la préparation des PRSP, des rapports sur l'état d'avancement des travaux et des JSA accompagnants. Accès à : <http://www.imf.org/external/np/prspgen/glines/2001/092701.htm>



Bonnes pratiques : égalité des sexes et projet sur les OMD

Le projet-pilote de deux ans du PNUD, « Égalité des sexes et objectifs du Millénaire pour le développement », a été conçu pour produire des exemples novateurs de la manière d'apporter une perspective d'égalité des sexes à la mobilisation, à l'établissement des rapports et au suivi des OMD. L'UNIFEM a mené à bien ce projet-pilote au Cambodge, au Kenya, au Kirghizistan, au Maroc et au Pérou entre janvier 2004 et décembre 2005, en travaillant avec trois entités au niveau

du pays : gouvernement, société civile (en particulier une large représentation des organisations de femmes en tant que bénéficiaires et partenaires visés) et les équipes de pays de l'ONU (UNCT). Les activités de projet ont été conçues pour souligner qu'il est important de localiser et de renforcer l'appropriation nationale des OMD, et d'inclure les voix des pauvres et des femmes dans les processus de développement nationaux. (Voir le tableau 3 ci-dessous.)

Tableau 3: Résumé des bonnes pratiques

Processus	Bonnes pratiques	Pays
Localisation	A rassemblé des groupes multipartites pour harmoniser les objectifs et les indicateurs favorisant l'égalité des sexes avec les engagements nationaux.	Maroc, Kirghizistan, Cambodge
	A traduit le document d'évaluation de l'égalité des sexes, Une part équitable pour les femmes, dans la langue khmer et a développé une version populaire pour l'enseignement et la mobilisation au niveau communautaire.	Cambodge
Harmonisation	A conçu des indicateurs communs pour suivre les progrès accomplis concernant les OMD, la CEDAW, le PAB et la SRP en vue de démontrer leur interdépendance et de réduire les coûts de transaction pour le gouvernement et les défenseurs de l'égalité des sexes.	Kirghizistan
	A mis en exergue une priorité spécifique au pays liée au traitement de la pauvreté féminine (par exemple, effets des nouveaux accords commerciaux sur les femmes dans le secteur de la production de vêtements) et a conduit un travail analytique pour évaluer les défis et les opportunités.	Cambodge
	A établi des liens directs entre les indicateurs des OMD favorisant l'égalité des sexes et les BCP/PNUAD des équipes de pays des Nations Unies.	Pérou, Maroc
Établir une demande nationale pour des processus d'OMD favorisant l'égalité des sexes	Etablissement d'un point de contact pour l'égalité des sexes au sein du gouvernement, et négociation de l'inclusion du réseau au sein de la nouvelle équipe de SRP du gouvernement.	Kirghizistan
	A influencé le Bureau national de statistiques pour concevoir la présentation des données ventilées par sexe.	Kirghizistan
	A regroupé l'initiative sur les OMD avec le travail sur la budgétisation favorisant l'égalité des sexes pour renforcer l'intérêt du ministère des Finances dans l'établissement des coûts au niveau des OMD.	Maroc
Renforcement de la promotion locale	Concours incitant les étudiants à écrire des essais sur l'égalité des sexes et les OMD.	Pérou
	A sous-traité les ONG travaillant sur les droits des femmes en tant que partenaires de réalisation pour renforcer leur intérêt et leurs qualifications en utilisant les OMD comme plateforme de promotion des droits des femmes.	Pérou, Kenya, Cambodge
Mobilisation au niveau local	A organisé des dialogues sur la pauvreté des femmes et des plans d'action sur les OMD au niveau des districts.	Kenya
	Action de sensibilisation des réseaux de femmes rurales.	Pérou, Kenya
	A formé 25 femmes dirigeantes de communes venant de huit districts de la province de Battambang sur l'égalité des sexes et les OMD (en utilisant une Part équitable pour les femmes), en se concentrant principalement sur les objectifs 1 et 6.	Cambodge
Travailler avec les commissions économiques régionales de l'ONU	La CEPALC a produit des rapports sur l'égalité des sexes et les OMD pour les pays latino-américains.	Pérou
Mobilisation des médias	A sensibilisé de manière ciblée sur les dimensions sexospécifiques des OMD.	Pérou

Source: adapté à partir de Lo 2007

Le projet a donné la priorité à l'accomplissement de deux résultats en corrélation dans les pays pilotes :

- Les processus de mobilisation sur les OMD, y compris les campagnes, doivent refléter les dimensions sexospécifiques des huit objectifs.
- Les processus d'établissement de rapports et de suivi sur les OMD doivent intégrer des analyses et des stratégies favorisant l'égalité des sexes à travers tous les objectifs.

Approches choisies

Les résumés suivants sont adaptés de Lo 2007:

Mener à bien des campagnes de mobilisation et médiatiques efficaces

Le projet-pilote du Cambodge démontre qu'il est utile de lier la mobilisation, l'analyse et la mise en œuvre des OMD aux priorités nationales spécifiques ainsi qu'aux préoccupations des citoyens. Le projet-pilote s'est concentré sur l'OMD1 et l'OMD8, ces derniers étant liés à l'impact de la réforme commerciale, accentuant les impacts sexospécifiques de la fin de l'Arrangement multifibres sur le secteur du vêtement du pays, qui emploie principalement des femmes. Il a renforcé la sensibilisation de tout un éventail d'organisations gouvernementales et non gouvernementales sur les liens entre l'égalité des sexes et la pauvreté, et s'est mobilisé en faveur d'une protection sociale et juridique plus forte pour les ouvrières du vêtement en particulier, et plus généralement pour les femmes travaillant dans l'économie informelle.

La stratégie de mobilisation a consisté entre autres à donner pour mission à l'ONG SILAKA, qui travaille dans les domaines éducatifs et de la formation, de rédiger un document analytique (SILAKA 2004) ainsi que des recherches sur la situation des femmes dans l'économie informelle menées à bien par l'Institut économique du Cambodge. Les résultats de ces études ont ensuite été utilisés dans une série de dialogues multipartites qui ont impliqué des femmes au niveau des districts, des provinces et des villages ; des syndicats ; et des représentants gouverne-

mentaux locaux et nationaux comprenant des représentants des ministères de la Condition féminine, et du Travail et de la Formation professionnelle. Deux conférences de haut niveau ont été organisées en partenariat avec l'équipe de pays de l'ONU pour sensibiliser sur les résultats des recherches et sur l'égalité des sexes dans le cadre de l'OMD1. Le projet a également permis de renforcer les capacités au sein des principales ONG et réseaux de mobilisation de femmes, en vue de faire pression pour qu'une plus grande attention soit accordée aux moyens d'existence des ouvrières du vêtement.

La stratégie de mobilisation du projet du Kenya a consisté à contracter les organisations des droits des femmes

comme partenaires de réalisation dans des initiatives visant à renforcer les capacités à utiliser les OMD comme plateforme pour faire avancer les droits des femmes. Le « Women's Action Forum for Networking and Womankind » a organisé des dialogues entre les districts (voir ci-dessous sous le chapitre « Assurer la participation ») et l'« Association of Media Women » du Kenya a élaboré des kits d'information pour la presse.

Parmi les autres activités de mobilisation, on peut citer : des forums de discussion ciblant des responsables gouvernementaux des districts et des femmes rurales ; des ateliers pour les responsables femmes ; des visites et des ateliers pour les journalistes ; la réalisation d'un kit d'information (Une part équitable pour les femmes du Kenya) ; et une traduction de la publication de l'UNIFEM (2004) Le chemin vers l'égalité des sexes : la CEDAW, Beijing et les OMD, pour la formation des responsables de districts. Ces stratégies qui se renforcent mutuellement ont donné lieu à un certain nombre de reportages sur l'égalité des sexes et les OMD, notamment des articles de fond dans des journaux nationaux (Kenya Times, The Standard), dans le quotidien de la ville de Kisumu et sur la chaîne télévisée nationale KTN TV.

Le projet-pilote du Kirghizistan a visé à travailler avec des journalistes des presses écrite et audiovisuelle pour sensibiliser le grand public, le gouvernement et les parties prenantes de l'ONU sur les dimensions sexospécifiques de tous les OMD. Le projet-pilote a également réuni des organisations médiatiques pour discuter de stratégies visant à populariser l'égalité des sexes



et les OMD. Les journalistes, qui ont été formés par l'Agence kirghiz pour les technologies sociales, ont réalisé une série d'annonces de service public télévisées et radiodiffusées sur l'égalité des sexes et les OMD, et huit émissions télévisées sur les aspects sexospécifiques de chaque objectif. Les ateliers et les tables rondes ont rassemblé des journalistes de nombreuses parties du pays de manière à avoir une remontée de l'information.

Au Pérou, l'initiative s'est attachée à promouvoir une mobilisation médiatique élargie en vue de sensibiliser et de mener à bien des actions liées aux OMD, en particulier parmi les groupes des femmes aux niveaux national et provincial, les jeunes, et certaines autorités locales, régionales et nationales. L'initiative a travaillé étroitement avec la campagne sur les OMD menée à bien au niveau du pays par le PNUD en vue de rédiger et de diffuser deux messages principaux : les droits des femmes sont des droits fondamentaux, et cette égalité des sexes est cruciale pour la réalisation de tous les objectifs. Elle a réalisé des annonces de service public, des kits d'information, des rapports analytiques, des spots radio, des brochures et des feuillets, des insertions dans les journaux et autres documents. Un concours d'essais lancé à l'intention des étudiants sur le caractère central de l'égalité des sexes pour les OMD, a donné lieu à 192 textes, dont 10 ont été choisis pour publication. Le projet a également commandé un certain nombre d'études analytiques sur les OMD, d'un point de vue de l'égalité des sexes pertinent par rapport aux priorités locales.

Harmoniser les engagements et les indicateurs

Au Kirghizistan, le projet a développé des indicateurs tenant compte des sexospécificités sur les OMD pour suivre les progrès accomplis en faveur de l'égalité des sexes au niveau de tous les objectifs en harmonisant les engagements nationaux en faveur des droits fondamentaux de la femme tels que stipulés dans la CEDAW et le PAB (voir le tableau 4). Le projet a démontré aux partenaires gouvernementaux la manière dont les coûts de transaction liés aux multiples exigences d'établissement de rapport sur l'égalité des sexes pourraient être abaissés, et demeurer compatibles avec la tendance générale vers la cohérence existant dans l'aide au développement. Les consultations entre le Comité statistique national, les principaux ministères et d'autres parties prenantes ont mené à l'élaboration d'un cadre de mécanisme de suivi de l'égalité des sexes unifié. Ce cadre a identifié 11 indicateurs qui pourraient être ventilés par sexe, et proposé 20 indicateurs pour suivre les progrès en matière d'égalité des sexes par le biais des différents processus. Ces indicateurs harmonisés pourraient également être utilisés en concevant des indicateurs de référence pour assurer que la stratégie de réduction de la pauvreté basée sur les OMD était alignée avec les engagements existants en faveur des droits des femmes. L'encadré 4 (ci-dessous) en fournit une illustration.

Tableau 4: Harmoniser les indicateurs au Kirghizistan

La matrice suivante illustre le processus d'harmonisation de l'OMD3

OMD3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme [Harmoniser la CEDAW et le PAB avec les OMD]

Objectif 3		Indicateurs locaux des OMD (liste)				
No.	Indicateurs	Mesure	Source des données	Fréquence de collecte des données	Commentaires	Niveau de priorité
3.1.19	Nombre de victimes de crimes par sexe, et verdicts prononcés à l'encontre de l'auteur d'un crime en vertu des articles suivants...	Données statistiques	Service juridique du ministère de l'Intérieur	Une fois par an		1

Cet indicateur présente :

La recommandation No.19 du CEDAW : « Éliminer toute forme de violence sexiste contre les femmes. »

L'objectif stratégique D.1 du PAB : « Prendre des mesures intégrées pour prévenir et éliminer la violence contre les femmes. »

Le projet du Maroc a contribué à une plus grande cohérence entre les processus des OMD et le suivi de la CEDAW et du PAB, en identifiant les indicateurs et objectifs fondés sur les droits pour les OMD. Par exemple, l'équipe technique a convenu que l'élimination des inégalités dans les dépenses devrait être un objectif (lié au travail du pays sur

la budgétisation favorisant l'égalité des sexes). Entre autres recommandations, le rapport national sur les OMD comprend des objectifs pour éliminer les arrangements juridiques discriminatoires, pour réduire de moitié la violence sexiste et pour éliminer les réserves opposées à des articles spécifiques de la CEDAW.

Encadré 4:

Le procédé d'harmonisation en 7 étapes du Kirghizistan

Étape 1: A constitué un groupe d'initiative (groupe d'experts) et élaboré un plan de travail participatif. Le groupe d'experts a été composé de membres des ministères du secteur, du milieu universitaire, des ONG et de l'UNCT.

Étape 2: A développé un système unifié d'indicateurs harmonisés pour regrouper les OMD, la CEDAW, le PAB et les SRP. Le processus a inclus des ateliers sectoriels sur les dimensions sociales, politiques et économiques des OMD. Il a également passé au crible les indicateurs des OMD, de la CEDAW, du PAB et de SRP et les a harmonisés autour des OMD dans trois catégories : indicateurs obligatoires qui sont techniquement réalisables ; indicateurs importants qui nécessitent un appui initial au niveau de la collecte des données ; indicateurs importants qui ont besoin d'entrées substantielles pour la collecte des données.

Étape 3: Consultations tenues avec les comités ou les bureaux gouvernementaux de statistiques.

Étape 4: Consultations tenues avec chaque ministère concerné pour validation et approbation.

Étape 5: Consultations tenues avec les parties prenantes dans leur ensemble (ONU, gouvernement, ONG).

Étape 6: Adoption négociée par le gouvernement et tous les ministères.

Étape 7: Lancement officiel effectué en fonction de l'approbation et de la validation du gouvernement. Le lancement a été suivi d'une mobilisation à l'échelle du pays et de pressions sur le gouvernement pour qu'il assure l'utilisation et l'inclusion systématiques dans le système statistique national.

Source : Lo 2007

Influencer les processus politiques

En mettant en exergue les besoins des ouvrières du vêtement, le projet du **Cambodge** a été en mesure de persuader le ministère du Travail et de la Formation professionnelle de s'occuper de la question de la protection sociale des ouvrières vulnérables. Le ministère a également cherché à améliorer sa capacité en matière de collecte et d'analyse de données ventilées par sexe, et fourni une assistance technique pour lancer un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes. Le ministère de la Condition féminine a élargi les indicateurs de l'OMD3, en ajoutant de nouveaux indicateurs relatifs à l'égalité des sexes au niveau des taux d'alphabetisation pour les personnes âgées de 25 à 44 ans, les salaires et l'emploi dans l'agriculture, l'industrie et les services, et les femmes dans tous les organes élus (Phavi et Urashima 2006). Le projet a pu assurer que les questions « de la migration sûre » et de « la protection sociale » seraient intégrées comme priorités dans la section relative au développement du secteur privé dans le Plan de développement social national. Cette section a également analysé l'impact de l'adhésion de l'Organisation mondiale du commerce sur les pauvres (en particulier sur les femmes pauvres), reconnaissant que cette question devait être suivie dans tout le Plan.

Des résultats provenant de l'étude économique officielle du projet (SILAKA 2004) ont été incorporés à l'évaluation de la pauvreté réalisée par la Banque mondiale, et la question du harcèlement sexuel sur le lieu de travail a été mise en exergue comme étant une question devant être examinée dans le plan d'exécution en train d'être développé pour appuyer la nouvelle loi de violence domestique. Le projet a mis les femmes travaillant dans le secteur informel, particulièrement les ouvrières du vêtement, à l'ordre du jour du groupe de travail technique sur l'égalité des sexes, qui est présidé par le ministre de la Condition féminine, et des membres clés de l'équipe de pays de l'ONU, y compris l'Organisation internationale du travail (OIT).

Au **Kirghizistan**, le processus consultatif et multipartite mené à bien par le projet a contribué à influencer le rapport national sur les OMD mis à jour, et a servi de base au processus de stratégie de réduction de la pauvreté du pays basé sur les OMD.



La première mise à jour des OMD réalisée par le gouvernement (en octobre 2005) a rendu compte des objectifs en fonction du sexe, et des groupes des femmes ont saisi l'occasion de promouvoir l'inclusion de la réduction de la violence domestique comme indicateur de l'OMD3. Le projet a connu une réussite particulière pour ce qui est de renforcer un réseau de points de contact pour l'égalité des sexes au sein des ministères concernés (Affaires étrangères, Intérieur, Travail et protection sociale, Finances et Justice), du Comité national de statistiques, et de l'Agence d'État sur l'Environnement et les Services Forestiers. Ceci a mené à la réalisation d'un ensemble de livrets par secteur sur les dimensions sexospécifiques de chacun des OMD. Les

points de contact ont reçu une formation sur l'utilisation des indicateurs d'égalité des sexes pour l'établissement des rapports et le suivi, ce qui, avec leur expérience au niveau de la production de produits concrets, est un investissement à plus long terme pour ce qui est d'institutionnaliser cette capacité au sein du gouvernement.

L'initiative du **Maroc** a visé à la mobilisation politique directe. Le projet-pilote a travaillé avec trois ministères clés - Planification, Santé publique, et Finances et Privatisation – en vue de renforcer leurs capacités et leur engagement pour ce qui est d'introduire des perspectives sexospécifiques dans leur travail sur les OMD. L'accent a été mis sur l'élaboration du premier rapport genré sur les

OMD du pays, qui contient des objectifs et indicateurs favorisant l'égalité des sexes spécifiquement conçus pour refléter les priorités en matière de développement (Royaume du Maroc 2005). Le processus d'élaboration du rapport a suscité un intérêt et des capacités durables pour ce qui est de suivre les progrès réalisés pour atteindre l'égalité des sexes au sein d'un groupe de parties prenantes diverses, y compris de représentants gouvernementaux, de réseaux des droits des femmes et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Le projet-pilote a permis de parvenir à un accord sur 69 indicateurs et 27 objectifs liés aux objectifs nationaux prioritaires en matière d'égalité des sexes. Ceux-ci ont été intégrés dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (BCP/PNUAD) pour 2007-2011 et sont incorporés à la base de données de DevInfo pour le Maroc.

Assurer la participation

Au Kenya, le projet-pilote a appuyé des « dialogues sur la pauvreté » dans les zones rurales les plus pauvres du pays, impliquant les groupes locaux de femmes, les représentants gouvernementaux et les médias. Un facteur clé dans le succès du projet-pilote pour ce qui est d'atteindre les groupes et les réseaux des femmes rurales a été sa décision de travailler par l'intermédiaire des organisations nationales de femmes ayant des liens avec les communautés locales. Le projet-pilote a été conçu pour que les priorités des femmes apparaissent de manière visible dans les discussions nationales sur les OMD, et pour sensibiliser les femmes, y compris le réseau des femmes parlementaires du Kenya, au sujet des OMD pris en tant que cadre d'action. Quatre forums de discussion d'une journée organisés dans la province de Nyanza, et ciblant des fonctionnaires gouvernementaux de la zone et des femmes rurales, ont attiré plus de 400 femmes issues des organisations à caractère communautaire, et 36 chefs de services des ministères locaux (Planification, Eau, Santé, Transport, Travail et Égalité des sexes).

Au Pérou, des modules de formation sur l'égalité des sexes et les OMD ont été élaborés pour des organisations locales. Ils ont porté sur les questions de la réduction de la pauvreté, de l'amélioration de la santé maternelle, de la lutte contre le VIH et le sida, et de l'évaluation de l'égalité des sexes dans son ensemble. Il a été crucial de réduire le champ des questions pour assurer l'implication des groupes de femmes et renforcer leurs capacités à être des défenseuses efficaces de l'inclusion de l'égalité des sexes dans les processus des OMD. Le projet lié à leur travail sur la santé des femmes, la nutrition et le suivi de la discrimination à l'égard des femmes, s'est fondé sur leur intérêt existant par rapport aux questions des droits en matière de reproduction et de la pauvreté, et a constamment lié les OMD à la CEDAW, au PAB et au Programme du Caire, le document final de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement (CIPD). Parmi les autres activités, on peut citer des ateliers de travail pour le réseau des femmes parlementaires, ainsi que les maires, les conseillères et les représentants de trois gouvernements régionaux. Le projet a ciblé les femmes exerçant une certaine influence au niveau local, par exemple les femmes actives au niveau des processus de décentralisation et au sein des comités locaux de coordination. La formation renforcera la capacité de ces femmes à intégrer l'égalité des sexes dans les évaluations locales et régionales menées à bien par les comités.

Encourager une budgétisation favorisant l'égalité des sexes

La relation de travail étroite de qu'entretient l'UNIFEM avec le ministère des Finances du Maroc sur la budgétisation favorisant l'égalité des sexes (GRB) a contribué à stimuler la participation du ministère dans l'équipe technique principale et son travail sur un exercice d'établissement des coûts lié à l'égalité des sexes et aux OMD. La circulaire budgétaire publiée par le Premier ministre pour l'année 2007 a appelé les ministères concernés à inclure des indicateurs de la condition féminine dans leurs indicateurs de budgétisation opérationnelle. En outre, le processus de réforme budgétaire a identifié des indicateurs de la condition féminine dans le cadre des mécanismes de contrôle des dépenses, de l'audit de gestion et du système d'information budgétaire. La mesure dans laquelle le Maroc retranche le GRB comme l'épine dorsale du processus de budgétisation dans son ensemble est sans précédent, et offre un exemple important et distinctif pour ce qui est de rapprocher les processus de GRB et des OMD.

Mettre en place ou renforcer les partenariats

Tous les projets-pilotes ont suscité de nouveaux partenariats sur l'égalité des sexes et les OMD, et tous ont offert des modèles pour stimuler les dialogues multipartites sur l'égalité des sexes et les OMD.

Le projet mené à bien au Cambodge a contribué à un approfondissement des partenariats entre les organisations de femmes et les syndicats dans quatre consultations facilitées par différentes organisations féminines : Gender and Development (GAD) Cambodge, le Comité d'ONG sur la CEDAW, le NGO Forum et SILAKA.

Au Kirghizistan, le groupe d'experts multipartite a rassemblé 16 experts, y compris des représentants des ministères du gouvernement, des ONG, des donateurs et de l'équipe de pays des Nations Unies (en particulier les représentants du Groupe thématique sur l'égalité des sexes) pour prendre la tête de ce processus. Le projet a établi des partenariats de travail solides avec plusieurs ministères (Travail et Protection sociale, Affaires intérieures, Santé) ainsi qu'avec le Secrétariat du Conseil National sur les femmes, la famille et les affaires d'égalité des sexes. En raison de ses partenariats et parties prenantes multiples, le projet a réussi à accroître la demande en faveur de l'intégration d'une

démarche tenant compte des sexospécificités dans tous les processus des OMD. Tandis que le Comité statistique national a une longue histoire de partenariats avec le système de l'ONU, le projet a créé de nouveaux points d'entrée pour renforcer la collaboration.

Le projet-pilote du **Maroc** a impliqué des partenariats à niveaux multiples et intersectoriels avec une représentation active des ministères du gouvernement (Planification, Affaires étrangères, Finances, Condition féminine), de l'équipe de pays des Nations Unies et de la société civile, et a compris des contributions d'experts de la condition féminine et de statisticiens sur les compétences techniques pertinentes. Ces partenariats se sont révélés cruciaux pour le projet-pilote dans son ensemble et ont permis de poser des fondations solides pour les travaux futurs sur les OMD, qui concernent différents secteurs et acteurs.

Des partenariats de grande envergure ont été montés au **Pérou**. Ont figuré au nombre des partenaires le Programme national pour réduire la mortalité maternelle du ministère de la Santé, les professionnels de la santé communautaires issus de différentes régions du pays, le Réseau national des femmes rurales, les étudiants d'université et le Groupe thématique national sur l'égalité des sexes de l'équipe de pays des Nations Unies, MESAGEN, qui regroupe des spécialistes de la condition féminine de l'ONU et des agences bilatérales.

Mettre en évidence l'importance des données ventilées par sexe

Le kit d'information, une Part équitable pour les femmes, élaboré avant le projet mené à bien au **Cambodge**, a été traduit en Khmer, ce qui a permis de rendre les données ventilées par sexe et les statistiques disponibles accessibles à un nombre bien plus important d'entités. Le kit d'information était une initiative commune du PNUD, de l'UNIFEM et de la Banque asiatique de développement.

Le projet-pilote du **Kenya** a permis d'adapter le kit d'information cambodgien à l'intention des femmes kenyanes, focalisant une plus grande attention sur l'utilisation et l'importance des données ventilées par sexe pour la mobilisation, l'établissement des rapports et le suivi. Le kit est utilisé couramment par des fonctionnaires du gouvernement, des organisations à caractère communautaire et des groupes d'auto-assistance. Le rapport d'évaluation de l'égalité des sexes, élaboré en janvier 2006, a accru la disponibilité des données ventilées par sexe produites localement.

Le succès du projet du **Kirghizistan** pour ce qui est de renforcer la collecte et l'utilisation des données ventilées par sexe, était en grande partie dû à son travail avec le Comité statistique national. Une publication de l'UNDP/UNIFEM, « Égalité des sexes et objectifs du Millénaire pour le développement au Kirghizistan », qui s'est penché sur la collecte des données et a identifié les domaines posant problèmes, a été intégrée sous forme de chapitre dans le Livre statistique que le Comité a élaboré pour accompagner le rapport national sur les OMD. Le Comité a également signé un protocole d'accord avec l'UNIFEM, mettant l'accent sur l'amélioration des données ventilées par sexe au niveau national. Le projet a permis de renforcer les connaissances et les capacités des points de contact pour l'égalité des sexes des ministères concernés pour promouvoir les données ventilées par sexe. Tandis que des lacunes significatives demeurent dans les données pertinentes pour ce qui est de suivre les progrès accomplis en faveur de l'égalité des sexes, ces données sont désormais plus facilement accessibles, et il existe une plus grande capacité locale pour les produire et les utiliser.

Dans le cadre du processus de budgétisation favorisant l'égalité des sexes mis en place au **Maroc**, le ministère des Finances a lancé une enquête au niveau local visant à produire des données et des indicateurs tenant compte des sexospécificités afin d'améliorer la compréhension des besoins de développement locaux des femmes et des hommes par rapport aux services et politiques publics.





Renforcer les progrès sur l'OMD3 : Investir dans l'égalité des sexes pour le développement

L'égalité des sexes dans le financement pour les programmes de travail sur le développement et l'efficacité de l'aide

Il est essentiel d'augmenter l'aide publique au développement (APD) à 0,7% du PIB (comme convenu à la Conférence Internationale de l'ONU de 2002 sur le financement pour le développement de Monterrey, au Mexique) et de mobiliser davantage de ressources nationales si l'on veut que les pays réalisent les OMD d'ici 2015. Les donateurs et les organisations bilatéraux et multilatéraux ont reconnu que l'égalité des sexes est essentielle pour réaliser les OMD et est également une condition préalable pour le développement durable axé sur l'être humain et la démocratie, et un indicateur de ceux-ci. Le ministre de la Coopération pour le développement du Danemark, lançant la campagne sur l'Appel mondial à l'action sur l'OMD3, a souligné que l'autonomisation des femmes est « l'un des moteurs les plus importants de la croissance économique et [dans la] lutte contre la pauvreté. » L'Administrateur du PNUD a mis en exergue l'égalité des sexes comme « non seulement un objectif en tant que tel, mais également un moyen important de réaliser tous les OMD » (PNUD 2008). Le Ministère du développement international (DFID) du Royaume-Uni a souligné que l'égalité des sexes est essentielle pour la justice et la réduction de la pauvreté, et a indiqué qu'il met les femmes et les filles « au cœur de tout notre travail de développement » (DFID 2007). La Banque mondiale (2007) a déclaré que les questions d'égalité des sexes et de développement sont des éléments centraux de sa stratégie pour réduire la pauvreté et que l'ordre du jour de la Déclaration du Millénaire et les OMD ne seront pas réalisés tant que les femmes et les hommes n'auront pas des capacités, des opportunités et des voix égales.

Dans le cadre de l'ordre du jour sur l'efficacité de l'aide, développé dans la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide, les pays en développement et les partenaires donateurs se sont engagés sur cinq principes pour orienter la fourniture et la gestion de l'aide afin que cette dernière permette de réaliser plus efficacement les priorités nationales de développement (voir Encadré 5).

Les initiatives déployées pour accélérer les progrès accomplis au niveau de la réalisation des OMD ont démontré que les politiques doivent traiter des liens entre le développement du capital humain et le financement pour le développement, d'une manière plus systématique et plus cohérente. Cependant, les engagements ne seront significatifs que dans la mesure où ils

traiteront des questions systémiques qui sous-tendent la pauvreté, les inégalités et la répartition des pouvoirs et des ressources dans l'économie mondiale.

En partenariat avec la Commission européenne (CE) et le Centre de formation international de l'Organisation internationale du travail (ITC/ILO), l'UNIFEM travaille à identifier des approches pour intégrer l'égalité des sexes et les droits fondamentaux de la femme dans les principes d'efficacité de l'aide et les nouvelles modalités de l'aide, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Dans le cadre du projet, l'UNIFEM, en coopération avec ses partenaires du développement (dont les autres agences de l'ONU) a mené à bien des initiatives d'intégration de l'égalité des sexes lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide organisé à Accra, au Ghana (août-septembre 2008) et la réunion de suivi du Forum pour le développement organisé à Doha en décembre 2008. L'UNIFEM a un rôle crucial à jouer en mettant en application des engagements pris lors de ces forums.

Les documents finaux d'Accra et de Doha ont souligné le rôle du système des Nations Unies pour ce qui est d'appuyer encore davantage les capacités de pays en développement à gérer de manière efficace l'aide de développement, et de faire avancer le dialogue et la coopération chez les partenaires du développement sur l'efficacité de l'aide et le financement pour le développement.

Le Programme d'action d'Accra (PAA) convenu lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide a reconnu la primauté de l'efficacité du développement en tant que mesure d'efficacité de l'aide ainsi que le besoin d'égalité des sexes, de droits de l'homme et d'inclusion sociale pour réaliser des résultats de développement. Il a également reconnu la nécessité d'élargir le cadre de suivi et d'évaluation de la Déclaration de Paris pour évaluer la mesure dans laquelle l'aide contribue à augmenter les impacts et les résultats au niveau du développement.

Le PAA fournit d'importants points d'entrée pour faire avancer l'égalité des sexes et autres questions intersectorielles, y compris par l'intermédiaire de plans d'action de pays destinés à mettre en application les engagements du PAA. Ces plans peuvent également contribuer à renforcer les cadres de responsabilité et de suivi pour contrôler l'impact sur le développement de la Déclaration de Paris, grâce à l'intégration des indicateurs basés sur le droit et tenant compte des spécificités.

Encadré 5:

Les principes de la Déclaration de Paris pour promouvoir l'efficacité de l'aide

- **Appropriation** : Les pays en développement exercent un leadership efficace en mettant en application des stratégies de développement nationalement définies, et assurent le principe d'inclusion lors de la définition des priorités.
- **Alignement** : Les donateurs basent leur appui sur les stratégies, institutions et processus nationaux de développement des pays partenaires, élargissant l'évolution de l'aide basée sur les projets/programmes vers un appui budgétaire direct général ou sectoriel.
- **Harmonisation** : Les donateurs alignent davantage les actions les unes avec les autres en vue d'augmenter la transparence et l'efficacité collective.
- **Gestion pour des résultats** : Les donateurs et les pays partenaires se concentrent sur les résultats lorsqu'ils gèrent et mettent en application l'aide.
- **Responsabilité mutuelle** : Les donateurs et les partenaires mesurent les résultats de l'aide grâce aux systèmes, processus et capacités pertinents dans les pays donateurs et bénéficiaires.

Source : Adapté des paragraphes 38 et 39 de la déclaration de Paris. Voir : <http://www.oecd.org/dataoecd/11/41/34428351.pdf>

Le document final de Doha va plus loin en faisant le lien entre égalité des sexes et autonomisation des femmes et dynamisme de l'économie. Les partenaires du développement ont réaffirmé leur engagement pour ce qui est d'éliminer la discrimination sexiste sous toutes ses formes, y compris sur les marchés du travail et financiers et au niveau de l'appropriation des capitaux et des droits de propriété. Ils ont pris l'engagement de promouvoir l'autonomisation économique des femmes, d'intégrer l'égalité des sexes dans les réformes législatives, les services d'appui aux entreprises et les programmes économiques, et de donner aux femmes un accès intégral et égal aux ressources économiques. Ils se sont en outre engagés à promouvoir le renforcement des capacités de l'Etat et des autres parties prenantes dans une gestion publique favorisant l'égalité des sexes, y compris, entre autres, la budgétisation favorisant l'égalité des sexes.

La Déclaration de Paris souligne l'importance des partenariats entre les donateurs et les pays bénéficiaires et l'appropriation du

processus de développement au niveau national. L'aide est donc allouée de plus en plus grâce à un appui budgétaire direct et à des approches à l'échelle du secteur (SWAP). L'appui budgétaire direct signifie qu'il s'agit d'une aide au budget général, sans limitation formelle sur le secteur où les fonds peuvent être dépensés réellement, tandis que les SWAP impliquent un appui des donateurs pour le développement d'un secteur entier dans un pays donné – tel que la santé, l'éducation ou l'agriculture – plutôt que des projets spécifiques. Des instruments tels que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (PRSP) et les Documents de stratégie des pays (CSP) sont également utilisés plus fréquemment.

Afin de réaliser l'objectif indiqué d'appropriation croissante, les principes de la Déclaration de Paris exigent la responsabilité, en particulier celle des gouvernements bénéficiaires par rapport à leurs constituants, y compris par l'intermédiaire des parlements nationaux et des consultations avec les organisations de la so-

ciété civile. Puisque les résultats au niveau de l'égalité des sexes seront des signes importants de l'efficacité de la nouvelle approche pour ce qui est de faciliter l'exécution et les partenariats, les objectifs et les priorités en matière d'égalité des sexes doivent être intégrés dans les cycles nationaux de planification et de programmation du développement, de même que les ressources suffisantes allouées pour les réaliser. En fait, lors de leur réunion en Ouganda en novembre 2007, les chefs des gouvernements du Commonwealth ont appelé à mettre l'accent sur l'égalité des sexes, accent devant être spécifiquement incorporé dans l'ordre du jour de l'ordre du jour de l'efficacité de l'aide au cours de la réunion d'Accra prévue pour l'année suivante (Secrétariat du Commonwealth 2007).

Défis

En dépit du fait qu'il est largement reconnu que l'égalité des sexes est essentielle au développement économique et que les inégalités entre les femmes et les hommes font peser des coûts sérieux sur les sociétés, « il a été difficile de traduire ces connaissances en politique et pratique en matière de développement à l'échelle requise pour provoquer une transformation fondamentale dans la répartition du pouvoir, des opportunités et des résultats pour les femmes et les hommes... » (Projet du Millénaire de l'ONU 2005). Il y a un certain nombre de raisons (souvent liées entre elles) pour cela.

Manque d'une démarche tenant compte des sex-spécificités dans les plans et budgets en matière de développement

Bien que plus de 120 pays soient dorénavant dotés de plans d'action nationaux pour la promotion des femmes, ces derniers restent trop fréquemment dans le cadre des mécanismes nationaux de promotion des femmes, et sont rarement intégrés aux programmes nationaux de développement, aux stratégies de réduction de la pauvreté ou à d'autres documents de planification, ou se voient rarement attribuer les ressources adéquates dans les budgets nationaux. Le problème réside en

partie dans le fait que les défenseurs de l'égalité des sexes n'ont pas la capacité de s'engager efficacement dans de nouveaux processus politiques et de planification au niveau des modalités de l'aide, tout comme les fonctionnaires des finances et de la planification pour incorporer efficacement les implications sexospécifiques des nouvelles modalités de l'aide dans l'élaboration des politiques. L'inégalité dans les relations de pouvoir et les structures de gouvernance hiérarchiques a également limité les espaces de mobilisation en faveur de l'égalité des sexes et entravé les progrès au niveau de l'intégration de l'égalité des sexes dans les processus nationaux d'élaboration des politiques. L'ordre du jour d'Accra a inclus un paragraphe sur le renforcement des capacités, fournissant un point d'entrée pour les défenseurs de l'égalité des sexes.



L'appui budgétaire direct vise à aligner les flux d'aide avec les secteurs gouvernementaux identifiés dans les plans et programmes nationaux de développement. Mais il se peut que les priorités en matière d'égalité des sexes ne soient pas adéquatement traitées en raison du degré limité de leur intégration dans les programmes nationaux de développement (et par conséquent dans les budgets). Le fait d'aligner l'aide avec les priorités budgétisées peut également avoir comme conséquence des coupes dans les projets traitant des problèmes d'égalité des sexes qui pourraient avoir tiré bénéfice d'un financement externe.

Beaucoup de priorités nationales de développement basées sur les OMD (y compris les PRS et les SWAP) ne tiennent pas compte de l'égalité des sexes, souvent parce que les femmes ne sont pas impliquées dans leur mise en place. Un examen de la Banque mondiale sur l'égalité des sexes dans les PRSP a montré que certains ne la mentionnaient pas du tout, et que la gamme et la qualité de l'analyse par sexe et de l'engagement politique dans les autres étaient généralement pauvres (Cit. Whitehead 2003). L'examen a identifié trois thèmes principaux : la qualité de la participation par les parties prenantes autres que les ministères gouvernementaux des Finances et de la Planification ; la politique de mobilisation autour des PRSP ; et la capacité pour une analyse genrée de la pauvreté.

S'agissant des SWAP, certaines études réalisées au niveau de l'éducation, de la santé et de l'agriculture ont été critiquées par rapport à la mesure dans laquelle les priorités en matière d'égalité des sexes sont encore reléguées à la marge plutôt que de faire partie intégrante des stratégies institutionnelles de changement (OCDE/CAD 2002). En outre, en dépit des faits qui montrent que les femmes sont profondément touchées par les modèles de dépenses dans d'autres secteurs – tels que la justice et le respect de la loi, la sécurité publique, les infrastructures rurales et urbaines et le transport –, peu d'efforts ont été déployés pour suivre ces effets.

Manque d'objectifs ou d'indicateurs sur les impacts du développement

La déclaration de Paris se focalise sur les processus et les approches en matière de fourniture de l'aide, ce qui fait qu'elle ne comporte pas de mesures spécifiques pour promouvoir un développement tenant compte des sexes ou la réduction de la pauvreté. Tandis qu'il souligne que le volume de l'aide et d'autres ressources de développement doit augmenter si l'on veut réaliser les OMD, il vise principalement à rendre la gestion et la fourniture de l'aide plus efficaces, et les 12 indicateurs n'incluent aucune mesure d'impact sur le développement, y compris l'égalité des sexes. En outre, les indicateurs de la Déclaration de Paris ne traitent pas de l'adéquation des flux de ressources, qui est particulièrement importante au niveau local où le financement a un impact significatif sur les pauvres ou les groupes socialement exclus, y compris les femmes.

Manque d'engagement/d'expertise pour l'intégration de l'égalité des sexes chez les donateurs/gouvernements

Un certain nombre d'évaluations récentes d'agences bilatérales et multilatérales pour ce qui est d'intégrer

l'égalité des sexes font apparaître une gamme de problèmes. Il peut y avoir une « évaporation politique » à cause de laquelle les engagements pris sur le papier ne sont jamais mis en application, en partie en raison du financement insuffisant accordé en faveur du travail sur l'égalité des sexes (Conseillers politiques externes de l'Europe 2005). Un autre problème peut résider dans le fait que tous les membres du personnel sont responsables de l'intégration de l'égalité des sexes mais qu'aucun individu n'est spécifiquement tenu pour responsable des résultats (Banque mondiale 2007). Le personnel des agences peut avoir une compréhension inégale de ce que « intégration de l'égalité des sexes » veut dire pour leur travail, en ayant une mauvaise compréhension à la fois en tant que concept

qu'approche, de sorte qu'elle est vue « simplement comme un instrument technique que quiconque doté d'un outil ou deux peut appliquer quelque part dans le cadre du processus de planification ou de mise en œuvre (tel que consulter ou engager quelques femmes) et peut prétendre alors que « nous avons réalisé l'égalité des sexes » (Banque mondiale 2007). Les nouvelles modalités d'aide peuvent ainsi marginaliser encore davantage l'action sur l'égalité des sexes à moins que des outils de responsabilité et des mesures des résultats des agences plus rigoureux soient appliqués au propre bilan des donateurs sur la promotion de l'égalité des sexes.

Au niveau national, l'engagement politique peut également faire défaut, de même que les connaissances techniques sur la manière d'intégrer l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes de développement. L'« intégration » a pu mener à l'élimination des unités spécialisées sur l'égalité des sexes. Souvent, l'expertise en matière d'égalité des sexes peut être trouvée au sein des ministères de la Condition féminine ou de l'Égalité des sexes. Toutefois, ces ministères sont habituellement sous-financés et ont une influence réduite sur les ministères principaux tels que celui des finances.



Manque de données précises sur la situation des femmes et des hommes

La Déclaration du Millénaire et les OMD, en élaborant des objectifs et des indicateurs quantitatifs spécifiques, ont souligné l'importance de la production nationale des statistiques sur les femmes et les hommes, en tant que nécessité de base du processus de développement. La collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques et de toutes autres informations constituent la base sur laquelle les gouvernements, les institutions internationales et d'autres établissent leurs priorités, conçoivent leurs programmes et orientent leur politique. Il est toutefois largement reconnu qu'il existe des défis significatifs au niveau des statistiques et des indicateurs qui sont disponibles pour suivre les progrès.

En 2005, la Division des statistiques de l'ONU a examiné le rapport national sur les statistiques ventilées par sexe, qui ont été définies comme des « statistiques qui reflètent de manière adéquate les différences et les inégalités existantes dans la situation des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie. » L'examen a couvert la population, la santé, l'éducation, l'économie, la violence contre les femmes, la pauvreté, le pouvoir et la prise de décisions, ainsi que les droits de l'homme (DAESNU 2005). Les statistiques ventilées par sexe sont essentielles pour promouvoir une priorité politique plus explicite sur l'inégalité des sexes. L'examen a montré qu'en dépit de certains développements positifs au niveau de l'intégration d'une démarche tenant compte des sexospécificités dans les systèmes statistiques nationaux, des lacunes importantes demeurent dans la collecte, la compilation et l'établissement de rapports sur les données tenant compte des sexospécificités. Parfois les données font complètement défaut, et une grande partie des données existantes ne sont pas ventilées par sexe. Par ailleurs, la ventilation par sexe en soi ne signifie pas nécessairement que les données sont rassemblées en employant les concepts, les définitions et les méthodes qui reflètent les rôles et les relations sexospécifiques dans la société. Il existe de grandes disparités dans l'établissement des rapports entre les régions géographiques et les groupes de développement qui reflètent les différences dans les capacités statistiques nationales d'ensemble. Le manque des données précises entrave également les tentatives actuelles visant à établir le coût des interventions en vue de réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (Division de la promotion de la femme de l'ONU 2005).

Financement inadéquat pour les organisations de femmes

Les organisations et les mouvements des femmes ont réussi à mettre la question de l'inégalité des sexes à l'ordre du jour mondial au cours des nombreuses décennies d'organisation et de mobilisation. Qu'il soit réalisé par des petits groupes à caractère communautaire ou bien par des réseaux d'ONG qui fonctionnent au niveau régional ou international, le travail continue d'être essentiel pour promouvoir l'autonomisation des femmes et les protéger les droits des femmes. Comme l'UNIFEM l'a indiqué : « Mettre l'égalité des sexes et les droits des femmes au centre des OMD exige d'appui l'organisation des femmes, de promouvoir des politiques visant à assurer que l'engagement est traduit en actions concrètes... » « Sans organisation des femmes, nous courons le risque de revenir en arrière sur la mise en œuvre des engagements existants concernant les droits des femmes et l'égalité des sexes » (Heyzer 2003 ; Sandler 2006). Cependant, une enquête de 2006 menée sur les organisations travaillant en faveur des droits des femmes autour du monde révèle que les organisations des femmes, où qu'elles se trouvent, font face à des difficultés significatives pour ce qui est d'obtenir des financements (Kerr 2007).

L'enquête a rassemblé des données issues de presque 1.000 répondants à travers le monde. Les données révèlent que la plupart des organisations sont petites, les deux-tiers des personnes ayant répondu à l'enquête disposant de budgets annuels de moins de 50.000 dollars E.U.. 729 organisations sur les droits des femmes au total ont eu un revenu collectif de seulement 79 millions de dollars E.U. en 2005, et plus de la moitié d'entre elles avaient reçu moins de financement depuis 2000 tandis que 67 % indiquaient qu'elles trouvaient plus difficile de lever des fonds que cinq ans auparavant. Il y a eu un cercle vicieux dans lequel on a considéré que les petits groupes de femmes n'avaient pas les capacités pour croître, ce qui expliquait la non augmentation des financements, alors que l'augmentation du financement leur aurait en fait permis de renforcer leurs capacités d'organisation.



5

Rendre les OMD plus utiles pour les femmes : Recommandations

Susciter le financement pour les programmes d'action en faveur du développement et de l'efficacité de l'aide

Afin de faire progresser l'égalité des sexes, les gouvernements doivent cibler à la fois les ressources nationales et l'aide externe pour appuyer les priorités en matière d'égalité des sexes. En plus d'assurer un financement approprié pour les programmes qui répondent aux besoins des femmes, les gouvernements et les partenaires donateurs doivent renforcer les systèmes de responsabilité pour suivre et augmenter leurs contributions en faveur de l'égalité des sexes ; mener à bien des évaluations des progrès accomplis et un suivi des résultats qui tiennent compte des sexospécificités et mettre au point des indicateurs pour évaluer la contribution de l'aide à l'efficacité du développement (UNIFEM 2008b, 2008c, 2006). Ces points met-

tent en évidence le besoin de renforcement des capacités dans les institutions gouvernementales, les mécanismes de promotion de la femme et les organisations féminines (voir l'Encadré 6).

Appropriation

L'importance de la participation des femmes dans les débats sur les priorités nationales a été soulignée dans la première partie de cette publication. L'accent placé sur l'appropriation nationale dans les relations concernant l'aide fournit une opportunité-clé pour les partenaires nationaux et donateurs d'assurer que les femmes - en particulier les femmes vivant dans la pauvreté - jouent un rôle significatif pour ce qui est d'articuler leurs propres besoins et de s'assurer que ceux-ci sont traités. Cela passe en particulier par le

Encadré 6:

Développement des capacités pour incorporer les démarches tenant compte des sexospécificités au programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Les ministères des Finances et la Planification doivent renforcer les capacités du personnel technique pour ce qui est d'élaborer des budgets favorisant l'égalité des sexes. Il convient également de renforcer la capacité des points de contacts pour l'égalité des sexes pour ce qui est de coordonner un budget favorisant l'égalité des sexes au sein des ministères de secteur avec leurs partenaires des Finances et de la Planification. Les mécanismes nationaux de promotion de la femme doivent également être renforcés.
- Les mécanismes nationaux de promotion de la femme doivent renforcer leurs compétences pour pouvoir participer effectivement aux processus de planification nationaux, suivre la mise en application et promouvoir les mécanismes de responsabilité pour l'égalité des sexes.
- Les organisations de femmes et les défenseurs de l'égalité des sexes doivent renforcer leur compréhension de la planification nationale et des processus budgétaires afin de s'engager effectivement dans de nouvelles politiques de modalités de l'aide et processus de planification.
- La durabilité des nouvelles capacités doit être assurée grâce à des partenariats à base élargie et des forums avec les parties prenantes pour déterminer des priorités politiques, des stratégies de mise en œuvre et des mécanismes de responsabilité.

Source: UNIFEM 2007.

renforcement de leur position au sein des gouvernements, des parlements et de la société civile. Les mécanismes institutionnels qui favorisent et protègent les espaces d'expression des femmes dans le domaine de la décision politique doivent être appuyés et les initiatives en faveur de l'égalité des sexes rendues prioritaires. Il est important que les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes soient pleinement impliqués dans la planification du développement et actifs dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Un appui plus important sera nécessaire de la part des donateurs pour rendre cela possible.

Alignement

Le nouvel accent mis sur l'appui budgétaire direct implique que les initiatives budgétaires favorisant l'égalité des sexes (décrites ci-dessous) sont encore plus cruciales si l'on veut que les politiques et les dépenses gouvernementales favorisent l'égalité et les droits de l'homme. Les budgets favorisant l'égalité des sexes (GRB) sont un moyen de s'assurer que les systèmes de responsabilité liés à la dépense publique à différents niveaux adoptent une démarche tenant compte des sexospécificités. Les indicateurs tenant compte des sexospécificités concernant les flux de ressources aux niveaux locaux sont nécessaires pour évaluer comment les dépenses gouvernementales locales font face effectivement aux besoins des femmes.

Les donateurs peuvent recourir à des « engagements en faveur de l'égalité des sexes et des instruments internationaux tels que les OMD et la CEDAW dans le dialogue politique pour s'aligner avec, renforcer et appuyer les engagements nationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes » (Gaynor 2006). Le fait d'intégrer des démarches tenant compte des sexospécificités dans les stratégies de réduction de la pauvreté peut renforcer de manière significative le travail sur l'égalité des sexes, comme cela a été démontré dans les pays où les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux ont été impliqués ensemble. Au Kenya, par exemple, la formation sur l'égalité des sexes et la macroéconomie des acteurs-clés du processus budgétaire (parlementaires, personnel du ministère des Finances et de la Planification, activistes des organisations de femmes, chercheurs économiques etc.) a permis de donner aux questions relatives à l'égalité des sexes une place prépondérante dans l'Évaluation participative de la pauvreté et l'Enquête budgétaire intégrée sur les ménages du Kenya (GTZ 2005).

L'appui coordonné des donateurs à la réforme du secteur public, qui se trouve au cœur de la plupart des accords d'appui budgétaire

directs, fournit une occasion de s'assurer que les initiatives déployées pour améliorer l'efficacité du secteur public et faire face à la corruption se fondent également sur un suivi et des standards de résultats qui mesurent et récompensent les initiatives déployées pour répondre aux besoins des femmes.

Harmonisation

L'harmonisation peut offrir une ouverture idéale pour introduire les évaluations de l'efficacité au niveau de l'égalité des sexes, puisque la Déclaration de Paris appelle à l'harmonisation des efforts sur « les questions intersectorielles, telles que l'égalité des sexes et d'autres questions thématiques » (article 42). L'harmonisation peut toutefois être difficile si les pays ne conviennent pas de références et d'indicateurs clairs sur lesquels établir les facteurs d'égalité des sexes. Cela exigerait certainement la participation des multiples parties prenantes de la communauté, des niveaux nationaux et mondiaux, particulièrement des défenseurs de l'égalité des sexes et des experts en matière de droits de l'homme. Cet effort exigerait en effet que des ressources substantielles soient affectées à son succès, à sa mise en œuvre et à son suivi.

Gérer pour obtenir des résultats

Le suivi des résultats de l'aide au niveau du pays doit être mené à bien par le biais de cadres d'évaluation des résultats des pays transparents – une série d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis par rapport aux stratégies nationales de développement et aux programmes du secteur. Les sources proposées pour ces derniers incluent les matrices politiques nationalement adoptées ou les indicateurs de PRSP. Les indicateurs tenant compte des sexospécificités doivent faire partie de ces cadres pour suivre les impacts de l'égalité des sexes et assurer que l'aide parvienne à ceux qu'elle est censée servir. Les résultats basés sur les secteurs doivent aller au-delà des taux de mortalité maternelle et des taux d'inscription scolaire ventilés par sexe pour mesurer l'impact des dépenses gouvernementales et de la hausse du revenu sur la pauvreté des hommes et des femmes, des opportunités d'emploi, de la participation politique etc. La capacité à collecter, analyser et utiliser des données ventilées par sexe devra être renforcée (les indicateurs et les données sont discutés plus en détail ci-dessous.)

Des indicateurs tenant compte des sexospécificités peuvent également être introduits dans les cadres budgétaires, en particulier ceux qui suivent les formats de budgétisation basés sur les résultats. Ces indicateurs sont intégrés dans le cycle budgétaire pour mieux aligner les décisions sur les dépenses avec les priorités

gouvernementales. Les défenseurs aux niveaux national et local peuvent élaborer des systèmes et des capacités afin de suivre la mesure dans laquelle les stratégies nationales de développement et les programmes de secteur répondent aux objectifs d'égalité des sexes.

Responsabilité mutuelle

La responsabilité mutuelle doit être instaurée grâce à des missions d'évaluation communes organisées avec les donateurs et les gouvernements. L'accent est placé sur la mesure dans laquelle les donateurs et les bénéficiaires de l'aide se sont concentrés sur les priorités nationales au niveau des dépenses, ainsi que sur la transparence du versement de l'aide par les donateurs et l'utilisation des fonds au niveau national. Le fait que les services publics devraient également être responsables envers leurs sociétés peut fournir aux donateurs et au gouvernement une opportunité d'examiner leur partenariat à l'aune de la solidité de leur engagement en faveur de l'égalité des sexes.

La Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra engagent les pays partenaires à accroître leur responsabilité en renforçant les rôles de contrôle du parlement et en assurant une participation à base élargie pour la formulation et l'examen des stratégies nationales de développement. Comme évoqué plus haut, la participation doit aller au-delà de simples consultations uniques ou extraordinaires, et fournir à toutes les parties impliquées des informations appropriées (en particulier au sujet des dépenses officielles) et des méthodes d'enregistrement des plaintes. Les ONG travaillant sur l'égalité des sexes peuvent avoir besoin d'une formation en matière de mobilisation et d'analyse des besoins et des inégalités fondées sur le sexe, afin de leur permettre de participer aux examens des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des SWAP. Des objectifs au niveau de l'égalité des sexes doivent être inclus dans les plans ministériels centraux et opérationnels et les cadres axés sur les résultats.

Etablir un budget favorisant l'égalité des sexes

Les budgets nationaux déterminent les secteurs qui tirent bénéfice des ressources publiques, et la manière dont ils le font. Bien qu'ils soient souvent considérés comme neutres par rapport à l'égalité des sexes, les modèles de recettes et de dépenses peuvent avoir des effets différents sur les femmes et les hommes en raison des rôles, responsabilités et capacités masculins et féminins socialement déterminés (qui sont également influencés par d'autres facteurs tels que l'âge, la race, l'appartenance ethnique ou le lieu). L'analyse budgétaire tenant compte des sexospécificités de ces effets aide les gouvernements à

ajuster leurs priorités et à réaffecter les ressources pour faire face aux besoins et droits spécifiques des femmes en matière de soins de santé, et d'éducation et d'emploi. Ce faisant, elle aide les gouvernements à réduire les inégalités entre les sexes et les modèles de croissance inégaux basés sur des écarts persistants au niveau de l'égalité des sexes.

Des initiatives de GRB ont été testées pour la première fois en Australie dans les années 90, et ont été introduites depuis dans de nombreux pays développés (par exemple, en France et au Royaume-Uni) et en développement (par exemple, au Maroc, au Népal et en République Unie de Tanzanie). Aujourd'hui, on compte plus de 97 de telles initiatives à travers le monde. L'UNIFEM appuie 40 de ces dernières, à des étapes de développement variables. Elles démontrent comment l'analyse par sexe et l'élaboration budgétaire peuvent être alignées en vue de donner des résultats politiques positifs et de transformer la rhétorique au sujet de l'autonomisation des femmes en réalité concrète (UNIFEM 2008).

L'évaluation des budgets au travers d'un filtre d'égalité des sexes exige qu'on pense différemment les finances gouvernementales. Elle exige que l'équité soit incluse dans les indicateurs de résultats budgétaires, et que l'impact des politiques budgétaires sur les résultats en matière d'égalité des sexes soit examiné. Elle se concentre également sur des dépenses gouvernementales par rapport au temps consacré par les femmes aux travaux ménagers non rémunérés, tel que la collecte de l'eau et de carburant, les soins aux malades, les soins des enfants etc. La réalisation d'une analyse de GRB est une étape non seulement vers la responsabilité par rapport aux droits des femmes, mais également vers une plus grande transparence publique et une efficacité économique. Voir la discussion sur le GRB au Maroc (ci-dessus).

Elargir les indicateurs d'égalité des sexes

Sur la base d'accords tels que la CEDAW, le PAB et le Programme d'action du Caire, l'équipe du Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies sur l'éducation et l'égalité des sexes a identifié sept priorités stratégiques sur lesquelles une action immédiate est nécessaire si l'on veut que l'Objectif 3 soit réalisé d'ici 2015. L'équipe considère ces priorités comme « le minimum nécessaire pour autonomiser les femmes et pour faire évoluer l'héritage historique au niveau des désavantages subis par les femmes » (Grown et al. 2005 ; Projet Objectifs du Millénaire 2005). Les sept priorités sont :

1. Renforcer les opportunités d'éducation après le primaire pour les filles tout en respectant simultanément les engagements pris en faveur de l'éducation primaire pour tous.
2. Garantir la santé et les droits sexuels et procréatifs.

3. Investir dans les infrastructures pour réduire le fardeau des femmes et des filles au niveau du temps.
4. Garantir les droits de propriété et d'héritage des femmes.
5. Éliminer les inégalités entre les sexes au niveau de l'emploi en réduisant la dépendance des femmes par rapport à l'emploi informel, en comblant les écarts entre les sexes au niveau des revenus et en réduisant la ségrégation professionnelle.
6. Augmenter la proportion de femmes occupant des sièges au sein des parlements nationaux et des organes gouvernementaux locaux.
7. Combattre la violence contre les filles et les femmes.

Toutes ces priorités stratégiques, sauf la No. 3, ont été ultérieurement prises en compte et incluses, sous une forme légèrement révisée, dans le Document final du Sommet mondial 2005. Si ces priorités sont pertinentes pour toutes les femmes, l'Equipe a choisi trois sous-ensembles de femmes pour qui l'action est particulièrement importante : femmes pauvres ; adolescentes (qui constituent les deux-tiers de la population dans les pays les plus pauvres) ; et les femmes et les filles en conflit et dans des contextes post-conflits.

L'équipe a également identifié un certain nombre d'indicateurs additionnels pour focaliser les efforts et pour suivre les progrès réalisés vers l'OMD3 au niveau des pays. Si beaucoup de ces derniers ont été intégrés au nouveau cadre d'indicateur, il convient d'explorer également ce qui suit :

Education

- Rapport entre le taux d'inscription brut des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur (l'inscription est déjà un indicateur pour l'enseignement primaire et secondaire.)
- Rapport entre le taux de d'achèvement des femmes et des hommes dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Santé et droits sexuels et procréatifs (inclus dans le nouveau cadre d'indicateur)

- Proportion de demandes contraceptives satisfaites.
- Indice de fertilité des adolescentes.

Infrastructure

- Nombre d'heures par jour (ou par an) que les femmes et les hommes passent à aller chercher de l'eau et du carburant.

Droits de propriété

- Propriété terrienne ventilée par sexe, ou conjointement détenue.
- Titres de logement ventilés par sexe, ou conjointement détenus.

Emploi

- Proportion des femmes dans l'emploi, salarié et indépendant, par type (inclus dans le nouveau cadre d'indicateur).
- Ecarts sexospécifiques au niveau des revenus des salaires et des emplois indépendants.

Participation au sein des parlements nationaux et des organes gouvernementaux locaux

- Pourcentage de sièges détenus par des femmes au sein du parlement national (a toujours été un indicateur).
- Pourcentage des sièges détenus par des femmes dans les organes gouvernementaux locaux.

Violence contre les femmes

- Incidence de la violence domestique.

Selon un examen sexospécifique des rapports nationaux sur les OMD mené à bien par le PNUD (2005), certains pays ont utilisé des indicateurs épousant largement les cadres proposés par l'Equipe. Par exemple, l'Ethiopie a ajouté un indicateur sur la propriété terrienne et du bétail par les femmes en vertu de l'OMD1, et un autre sur la proportion de femmes travaillant dans la police ainsi qu'au sein des organes législatifs et de décision politique en vertu de l'OMD3. Par ailleurs, 22 des 78 rapports examinés ont traité de la violence contre les femmes en tant qu'une des questions à aborder en vertu de l'OMD3, et le Vietnam a ajouté « réduire la vulnérabilité des femmes par rapport à la violence domestique », en tant qu'objectif dans le cadre de cet objectif. Un certain nombre d'agences de l'ONU, y compris la Division de la promotion de la femme des Nations Unies (UNDAW), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) et la Division de statistique des Nations Unies (UNSD), avaient également fait des efforts pour élaborer des indicateurs internationalement comparables sur la violence contre les femmes.

Un autre indicateur utile est la conformité par rapport aux instruments internationaux et régionaux sur l'égalité des sexes. Ceci fait partie de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (AGDI), qui a été élaboré par la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique et a été testé dans toutes les sous-régions du continent. L'AGDI est constitué d'un indice de la condition féminine (une évaluation quantitative de l'égalité des sexes dans les secteurs tels que l'éducation et la santé, le revenu, l'utilisation du temps, l'emploi et l'accès aux ressources) et d'un Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (une évaluation qualitative des résultats politiques du gouvernement au

niveau de l'avancement et de l'autonomisation des femmes). L'indice de la condition féminine utilise 42 indicateurs choisis par un groupe de travail international et un groupe consultatif régional basés sur la « pertinence par rapport à l'égalité des sexes, la disponibilité, la valeur ajoutée de l'indicateur et la nécessité de couvrir tous les domaines et questions principaux où les inégalités entre les sexes sont les plus criantes... » (CEANU, 2004). L'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique aide les gouvernements à suivre les progrès accomplis pour ce qui est de mettre en application les résolutions et les conventions sur la promotion de l'égalité des sexes et l'avancement des femmes.

L'indice de la condition féminine implique un éventail plus large de questions que les indices internationaux tels que l'indicateur sexospécifique du développement humain du PNUD (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes (IPF). Le PNUD passe actuellement en revue l'ISDH et l'IPF car tous les deux se sont révélés difficiles à calculer ou à interpréter, et l'ISDH a été critiqué « pour ne pas refléter de manière appropriée les préoccupations des pays en développement... » (Moser 2007).

Améliorer la collecte des données ventilées par sexe

Comme indiqué précédemment, les données ventilées par sexe sont très importantes en tant que base pour les politiques et les programmes de financement. Les statistiques sont à la fois un outil politique et un préalable à la planification, au suivi et à l'évaluation tenant compte des sexospécificités des politiques et des programmes nationaux. Les nouvelles modalités de l'aide et les initiatives nationales visant à réaliser les OMD donnent l'occasion aux donateurs et aux gouvernements d'investir en améliorant les capacités au niveau du pays en vue de renforcer la couverture, la qualité et la fréquence de la collecte de données. En effet, le groupe de travail a indiqué que cela devait être une priorité. La disponibilité des nouvelles données ventilées par sexe améliorées aura pour effet d'appuyer toutes les initiatives de mobilisation déployées en vue de faire l'avancer l'égalité des sexes dans un pays.

Sur la base de l'examen de l'état des statistiques qu'elle avait réalisé en 2005 pour traiter des problèmes d'égalités des sexes, la Division des statistiques de l'ONU a appelé à prendre trois actions principales : renforcer les systèmes statistiques nationaux ; intégrer l'égalité des

Encadré 7:

Étapes indispensables pour produire des statistiques ventilées par sexe

- Choix des thèmes qui doivent être examinés.
- Identification des données nécessaires pour comprendre les différentiels sexospécifiques, les rôles des femmes et des hommes rôles et leurs contributions dans les différentes sphères de la vie.
- Évaluation des concepts, des définitions et des méthodes existantes utilisées dans la collecte des données par rapport aux réalités existantes des femmes et des hommes.
- Élaboration de nouveaux concepts, définitions et méthodes pour produire des statistiques par sexe impartiales.
- Compilation, analyse et présentation des statistiques dans des formats facilement accessibles à une grande variété d'utilisateurs.
- Elaboration des plans de diffusion pour les produits statistiques en vue d'atteindre une large audience.

Source : Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, 2007.

sexes dans tous les aspects de la production de statistiques ; et développer et améliorer les concepts et les méthodes inadéquats (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies - DEASNU 2005). La Commission économique pour l'Europe de l'ONU a également fourni certaines étapes directrices pour élaborer des statistiques sur l'égalité des sexes (voir Encadré 7), notant que ceci exige « que les concepts et les méthodes utilisés dans la collecte de données soient élaborés de manière appropriée pour refléter les préoccupations et les différentiels existants au niveau de l'égalité des sexes et pour prendre en considération les facteurs sociaux et culturels qui peuvent produire des distorsions fondées sur le sexe dans la collecte, l'analyse et la présentation des données » (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe – CENUE 2007).

Dans la plupart des pays, les organisations de l'ONU sont impliquées dans le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux, qui fournissent des données pour inclusion dans les rapports sur les OMD. Le PNUD a suggéré que l'appui de l'ONU se concentre spécifiquement sur la sensibilisation à l'égalité des sexes pour les statisticiens impliqués dans l'assemblage et le traitement des données pour les rapports. Cet appui leur permettrait d'identifier et d'utiliser des données additionnelles pour compléter et apporter une dimension sexospécifique aux indicateurs obligatoires dans le cadre de chaque objectif (PNUD 2005).

Pour que des données soient utiles, elles doivent être diffusées de façon à être accessibles à toutes les parties prenantes, y compris celles ayant une instruction limitée. Les données devraient également être disponibles dans le cadre de processus consultatifs pour discuter des choix de politique, tels que ceux établis par l'intermédiaire du SWAP, des stratégies de réduction de la pauvreté et des forums gouvernementaux locaux.

Augmentation du financement pour les organisations des femmes

Une source fiable de financement pour les organisations de femmes a été le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Créé en 1997 aux termes

d'une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU et administré par l'UNIFEM, le Fonds d'affectation spéciale est le seul mécanisme mondial d'octroi de don multilatéral exclusivement consacré à l'appui des initiatives locales, nationales et régionales des gouvernements et des ONG pour combattre la violence sexiste. Vers la fin 2008, le Fonds d'affectation spéciale avait attribué plus que de 44 millions de dollars E.U. à 291 initiatives en vue de combattre la violence contre les femmes dans 119 pays et territoires.

Les projets de fonds d'affectation spéciale de l'ONU appuient l'éducation publique et les campagnes de sensibilisation ; renforcent les coalitions ; font participer les agences d'application de la loi, judiciaires et gouvernementales ; et forment des éducateurs, du personnel de santé et des fonctionnaires de police à répondre à la violence et à la prévenir. Beaucoup de projets s'attachent à faire évoluer les attitudes de la communauté et d'impliquer les hommes en tant qu'alliés. Pour appuyer les initiatives qui renforcent l'application et la responsabilité, le Fonds d'affectation spéciale se concentre sur des projets visant à mettre en œuvre des politiques et des lois nationales destinés à mettre fin à la violence sexiste. Le traitement des liens entre la violence contre les femmes et le VIH et le SIDA est une deuxième priorité.

Deux projets liés qui montrent à quel point le financement des organisations de femmes peut être utile ont été menés à bien par l'Association internationale des femmes juges (IAWJ) au Botswana, en Afrique du Sud et en Zambie, ainsi que par l'Association caribéenne pour la recherche et l'action à Belize, en Guyane et à Sainte-Lucie.

Le Programme Jurisprudence pour l'égalité de l'IAWJ mène à bien des formations à l'intention des juges en partant du principe que, si beaucoup de pays possèdent des lois pour prévenir la violence contre les femmes et ont accepté en principe de se conformer aux normes internationales en matière de droits de l'homme, dans la pratique, les préjugés humains se mettent en travers de tout cela. La formation permet d'étudier la manière dont les préjugés contre les femmes se manifestent souvent de manière inconsciente, et explore comment une « jurisprudence de l'égalité » fondée dans les principes des droits de l'homme peut orienter des affaires en jugement, en particulier celles qui impliquent des cas de discrimination



à l'égard des femmes ou la violence contre les femmes. Après que le Fonds d'affectation spéciale ait parrainé le projet de l'IAWJ en Afrique australe, les participants de chacun des trois pays ont formé des partenariats pour continuer de promouvoir l'égalité des sexes dans des systèmes judiciaires. La Zambie examine également la possibilité d'inclure le programme d'études de l'IAWJ dans la formation habituelle des magistrats.

Dans les Caraïbes, une région où les taux de pauvreté et de VIH et de SIDA ont augmenté, l'Association caribéenne pour la recherche et l'action féministe (CAFRA) a utilisé un fonds d'affectation spéciale pour traiter des questions auxquelles était confronté un groupe négligé et exclu de femmes travailleuses du sexe. Une activité de projet à Belize, un atelier pour des fonctionnaires de la santé, a utilisé les résultats d'entretiens menés avec des travailleuses du sexe de ce pays pour révéler que les femmes ont souvent pâti de la violence non signalée et se sont rarement rendues dans les cliniques pour traiter des maladies sexuellement transmises. Suite à cela, le ministère de la Santé et des agences telles que la branche locale de la Pan American Health Organization ont accepté de travailler en collaboration sur des stratégies de prévention du VIH/sida plus inclusives.

Cibler les femmes dans les mesures de relèvement économique

En réponse à la crise économique mondiale, les pays sont en train d'adopter, dans toutes les régions du monde, des mesures de financement de secours. Des ensembles de mesures économiques visant à relancer l'économie, adoptés au départ principalement dans les pays développés et quelques économies émergentes, sont désormais appliqués dans des pays connaissant pratiquement tous les niveaux de développement, allant de la France et de l'Allemagne aux États-Unis, en passant par le Salvador, le Mozambique et le Népal. Ces ensembles comportent généralement des investissements dans les travaux publics et la création d'emplois ; l'appui aux sociétés, particulièrement dans le secteur de l'exportation, et des mesures visant à atténuer les difficultés rencontrés par les ménages et individus pauvres, particulièrement les femmes.

Bien que le mélange précis de ces composants varie considérablement, si l'on veut que les femmes tirent bénéfice des réponses apportées au niveau national, ces dernières doivent être spécifiquement ciblées sur les besoins des femmes, particulièrement dans les ménages pauvres. Au niveau de la création d'emplois, par exemple, s'il est crucial d'assurer que les secteurs dans lesquels les femmes travaillent de manière prédominante sont ciblés, il est bien plus crucial encore d'instituer des politiques habilitantes permettant aux femmes d'entrer dans les secteurs dominés par les hommes en

fournissant aux femmes la formation et l'orientation nécessaires. On a des exemples documentés de la manière dont la conception tenant compte des sexospécificités des programmes de travaux publics peut bénéficier aux femmes ainsi qu'aux communautés dans leur ensemble, y compris au niveau des projets d'infrastructures physiques (par exemple, la reconstruction des systèmes d'irrigation, le développement des terres, le reboisement et le déboisement, la construction de routes rurales, le contrôle des inondations) et l'élargissement des services sociaux (par exemple, l'eau, l'énergie des ménages, les soins aux enfants). La création d'emplois par l'investissement dans les infrastructures sociales, l'augmentation et l'amélioration de la fourniture de la santé, de l'éducation, de la production alimentaire domestique et de la nutrition, permettrait de soulager certains des fardeaux des femmes au niveau des soins et leur donnerait donc plus d'opportunités d'accéder à un emploi payé.

Les efforts visant à atténuer les difficultés incluent l'allègement fiscal et les mesures d'appui telles que les transferts d'espèces et la prolongation des prestations de chômage et de santé. De telles mesures, cependant, sont souvent de courte durée, laissant les ménages à faible revenu tout aussi vulnérables lors du prochain ralentissement conjoncturel. La protection sociale sur le long terme est nécessaire pour assurer un filet de sécurité contre les risques et la vulnérabilité au niveau des moyens d'existence, pour aider à atténuer les effets néfastes des différents chocs du revenu du ménage, et à empêcher la transmission entre générations de la pauvreté, en particulier des femmes aux filles. Les mesures incluent la sécurité sociale, l'assistance sociale – par exemple, les subventions alimentaires et de logement – et les services sociaux tels que les programmes sur la santé maternelle et de l'enfant et sur la nutrition. Les programmes de filet de protection sociale devraient être particulièrement encouragés dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Pour ce faire, les pays en développement ont toutefois non seulement besoin de l'aide financière renouvelée des pays développés, mais également de l'espace politique requis pour faire adopter les dépenses publiques et les mesures d'appui susceptible de contrecarrer les retournements économiques, plutôt qu'être obligé d'adopter le type de mesures d'austérité qui intensifient ces variations et prolongent leur impact.

Etant donné l'ampleur de ces défis, la réalisation des OMD apparaît désormais plus pressante que jamais. Et, comme la communauté internationale en est de plus en plus consciente, l'égalité des sexes est cruciale pour réaliser les Objectifs – depuis la réduction de la pauvreté et l'atténuation de la faim jusqu'à la garantie de la durabilité environnementale.

Acronymes

ACRAF Association caribéenne pour la recherche et l'action féministe (CAFRA)

APD Aide publique au développement (ODA)

BCP/PNUAD Bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (CCA/UNDAF)

CE Commission européenne

CEDAW Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

CENUE Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE)

CESNUAP (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (UNESCAP)

CIFOIT Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (ITC/ILLO)

CIPD Conférence internationale sur la population et le développement (ICPD)

DAESNU Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA)

DfID (Royaume-Uni) Ministère du développement international

DSNU Division de statistique des Nations Unies (UNSD)

DSP Documents stratégiques de pays (CSP)

DSRP Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (PRSP)

DUDH Déclaration universelle des droits de l'homme (UDHR)

ECO/CEI Europe centrale et orientale/Communauté d'Etats indépendants (CEE/CIS)

GAD Participation des deux sexes au développement

GRB Budgétisation favorisant l'égalité des sexes

GRBs Budgets favorisant l'égalité des sexes

IAWJ Association internationale des femmes juges

ICCPR Pacte international relatifs aux droits civils et politiques

ICESCR Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels

IDISA Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (AGDI)

IPF Indicateur de la participation des femmes (GEM)

ISDH Indicateur sexospécifique du développement humain (GDI)

OCDE/CAD Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement (OECD/DAC)

OIT Organisation internationale du travail (OIT)

OMD Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

ONG Organisation non gouvernementale (NGO)PAA Programme d'action d'Accra (AAA)

PAB Programme d'action de Beijing (BPfA)

PIB Produit intérieur brut (GDP)

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP)

SRP Stratégies de réduction de la pauvreté (PRS)UNCT Equipe de pays des Nations Unies

SWAP Approche sectorielle

UNDAW Division de la promotion de la femme des Nations Unies

UNIFEM Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

VIH/sida Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (HIV/AIDS)

Références

Birdsall, N., R. Levine et A. Ibrahim. 2005. *Toward Universal Primary Education : investments, incentives and institutions*. 2005. Projet Objectif du Millénaire de l'ONU : Equipe sur l'éducation et l'égalité des sexes

Secrétariat du Commonwealth. 2007. Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth 2007 : Communiqué final. Paragraphe 70. <http://www.thecommonwealth.org/document/34293/35232/173044/chogm2007finalcommuniqué.htm>

Conseillers politiques externes d'Europe. 2005. *Accountability Upside Down : Gender equality in a partnership for poverty eradication*. Bruxelles, Belgique : Eurostep and Social Watch.

Gaynor, C. 2006. Engagements et implications de la Déclaration de Paris pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Document pour examen par le réseau de l'OCDE/CAD sur l'égalité des sexes et le groupe de travail de l'OCDE/CAD sur l'efficacité de l'aide, 6 et 7 juillet, OCDE, Paris.

Grown, C., Rao Gupta, G. et KES, A. 2005. *Taking action: Achieving Gender Equality and Empowering Women*. New York : Projet Objectifs du Millénaire de l'ONU : Equipe sur l'éducation et l'égalité des sexes /PNUD.

GTZ (für Technische Zusammenarbeit de Gesellschaft de Deutsche). 2005. Kenya : Faire fonctionner les stratégies de réduction de la pauvreté. *Feuillet de meilleures pratiques*. Eschborn, Allemagne : GTZ.

Heyzer, N. (2003). « Making the Links : Women's Rights and Gender Equality Are Central to the Millennium Development Goals, » discours devant la Banque mondiale, novembre 2003.

FMI (Fonds monétaire international). 2009. Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/prsp.htm>

UPI (Union parlementaire internationale). 2009. Les femmes dans les parlements nationaux. Données comparatives. <http://www.ipu.org/wmn-e/world.htm>

Kerr, J. 2007. *The second FundHer Report: Financial Sustainability for Women's Movements Worldwide*. Toronto, Canada et Mexico, Mexique : AWID et Zamora 169.

Lo, M. 2007. Rapport d'évaluation : Égalité des sexes et objectifs du Millénaire pour le développement - un programme du PNUD mis en œuvre par l'UNIFEM. New York, NY : UNIFEM.

Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique. 2008. Recommandations du groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique. New York, NY : Département de l'information des Nations Unies.

Moser, A. 2007. Égalité des sexes et mesures du changement : une vue d'ensemble. *Bridge : Gender Indicators*, Numéro 19, juillet.

OCDE/CAD. 2002. Égalité des sexes dans l'approche sectorielle : Guide de référence. Paris : OCDE.

Phavi, I.K. et C. Urashima. 2006. Politiques pour promouvoir les opportunités économiques des femmes au Cambodge. Document présenté lors de la consultation de haut niveau sur l'OMD3, Égalité des sexes et habilitation des femmes, Banque mondiale, Washington, C.C, 16 février.

Royaume du Maroc. 2005. *Objectifs du Millénaire pour le Développement : Rapport national*. <http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Morocco/Morocco%20Rapport%20OMD%202005.pdf>

Sandler, J. 2006. Discours à la Commission de la condition de la femme. Cité dans Kerr, J. 2007. *The Second FundHer Report: Financial Sustainability for Women's Movements Worldwide*. Toronto, Canada et Mexico, Mexique : AWID et Zamora 169.

SILAKA. 2004. Rapport d'activités. Les oubliées de la croissance ? L'impact de la libération du commerce sur les femmes travaillant dans l'industrie du vêtement au Cambodge. *Dossiers politiques du PNUD/UNIFEM*. Octobre. http://www.silaka.org/resource/006/policy_briefs.pdf

ONU. 2009. *Rapport 2009 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*. New York, NY : Nations Unies.

_____. 2008. *Rapport 2008 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*. New York, NY : Nations Unies.

_____. 2000. *Déclaration du Millénaire*, A/res/55/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies, 8 septembre de l'ONU.

ONUSIDA. 2008. Rapport sur l'épidémie mondiale de SIDA. http://data.unaids.org/pub/MondialReport/2008/jc1510_2008_mon-dial_report_pp1_10_en.pdf

DAESNU, 2005. *Femmes dans le monde 2005: Progrès dans les statistiques*. New York, NY : Nations Unies.

Division de la promotion de la femme de l'ONU. 2005. Réalisations, lacunes et défis pour ce qui est de lier l'application du Programme d'action de Beijing et les objectifs de la Déclaration du Millénaire ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport de la réunion du groupe d'experts, Bakou, Azerbaïdjan, 7-10 février 2005, Division de la promotion de la femme de l'ONU.

PNUD. 2008. Approches novatrices de la promotion de l'autonomisation économique des femmes, document préparé pour la manifestation de partenariat organisée le 25 septembre 2008 : OMD3 : Égalité des sexes et habilitation des femmes - un préalable à la réalisation de tous les OMD d'ici 2015, New York, NY : PNUD.

_____. 2005. *En route vers l'égalité : Examen sexospécifique des rapports nationaux sur les OMD*. New York, NY : PNUD.

_____. 2003. *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapports nationaux : regard au travers d'un filtre sexospécifique*. New York : PNUD.

CEANU (Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies). 2004. Indice du développement africain.

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. 2007. *Elaboration des statistiques par sexe*. <http://www.unece.org/stats/gender/genstats.htm>

CESAPNU. 2006. *Pursuing gender equality through the Millenium Development Goals in Asia and the Pacific*. Philippines : Banque asiatique de développement.

UNICEF. 2009. *Situation des enfants dans le monde 2009*. New York UNICEF.

UNIFEM. 2008a. Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009. New York, NY : UNIFEM.

_____. 2008b. « Financer l'égalité des sexes c'est financer le développement. » Document d'analyse de l'UNIFEM, New York. Disponible sur www.unifem.org

_____. 2008c. *Bridging the Gap: Financing Gender Equality*. New York : Service de liaison avec les organisations non gouvernementales (NGLS) et UNIFEM. _____. 2007. Renforcement des capacités pour promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre du plan d'action à l'ordre du jour d'efficacité d'aide : Enseignements tirés des consultations sous-régionales en Afrique. Papier de discussion d'UNIFEM, New York. Disponible sur www.unifem.org

_____. 2006. « Promouvoir l'égalité des sexes dans les nouvelles modalités de l'aide et les partenariats, » document d'analyse de l'UNIFEM, New York, disponible sur www.unifem.org _____. 2004. Le chemin vers l'égalité des sexes : Le CEDAW, Beijing et les OMD. New York, NY : UNIFEM.

Projet Objectifs du Millénaire de l'ONU. 2005. *Taking action : Achieving gender equality and empowering women*. Equipe sur l'éducation et l'égalité des sexes. Londres and Sterling, VA : Earthscan.

Whitehead, A. 2003. Femmes en échec, pauvreté durable : L'égalité des sexes dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Londres : Christian Aid.

Banque mondiale. 2007. *Rapport mondial de suivi 2007, Millenium Development Goals : confronting the Challenges of Gender Equality and Fragile States*. Washington, C.C : Banque mondiale.

Notes

1. Le cadre de suivi original des OMD, publié par le Secrétaire général des Nations Unies en 2001 (A/56/3/26), comporte 18 objectifs et 48 indicateurs. Ces derniers ont été étendus à 21 objectifs et 60 indicateurs en 2007. Voir <http://OMD.un.org/unsd/OMD/Default.aspx>.

2. Ceux-ci incluent : La Conférence sur l'environnement et le développement (CEDNU) de Rio de Janeiro en 1992, qui a reconnu le rôle crucial des femmes en matière de gestion environnementales et la nécessité d'assurer leur pleine participation pour ce qui est de réaliser le développement durable ; la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne en 1993, qui a développé les droits fondamentaux de la femme ; la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) du Caire, qui a reconnu les droits de procréation des femmes ; le Sommet mondial pour le développement social (SMDS) de Copenhague, qui a fait le lien entre l'égalité des sexes et la pauvreté ; et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (QCMF) de Beijing, qui a produit un programme d'action à base élargie pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux de la femme à travers le monde.

3. Cette conclusion a été signalée au niveau mondial par les rapports sur l'état d'avancement des OMD publiés annuellement par la Division de statistique des Nations Unies. Voir : <http://OMD.un.org/unsd/OMD/Host.aspx?Content=Products/ProgressReports.htm>

4. La ségrégation sexuelle sur le marché du travail peut être différenciée en ségrégation horizontale et verticale. La ségrégation horizontale fait référence à la différence entre les catégories d'emploi occupées par les femmes par rapport aux hommes. Dans la plupart des pays, par exemple, les hommes dominent l'ingénierie civile, la construction des routes et la construction, tandis que la plupart des infirmières sont des femmes. La ségrégation verticale fait référence à la discrimination à l'égard des femmes au sein d'un secteur spécifique par laquelle les hommes bénéficient de salaires plus élevés, de meilleures conditions de travail, de la sécurité de l'emploi et de plus importantes opportunités de promotions que les femmes.

5. Jusqu'à la fin des Négociations d'Uruguay Round, les quotas sur les textiles et les vêtements ont été négociés de manière bilatérale et gérés par les règles de l'Accord multifibres (AMF), qui a établi des restrictions quantitatives sélectives à appliquer quand des montées d'importations de produits particuliers menaçaient de causer de graves dommages à l'industrie du pays importateur. Le 1 janvier 1995, l'AMF, qui s'éloignait de manière importante des règles de base du GATT, a été remplacé par l'Accord sur les textiles et les vêtements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Source: OMC sur http://www.wto.org/english/tratop_e/textile_e/textintro_e.htm.

6. La base de données de DevInfo a été élaborée par l'UNICEF en coopération avec le Système de l'ONU pour aider les Etats membres à suivre les progrès sur les OMD. http://www.unicef.org/statistics/index_24300.html.

7. La campagne a été lancée en avril 2009. Elle appelle les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les organisations interna-

tionales et les médias à prendre un engagement supplémentaire de « Faire quelque chose en plus » en appui de la mise en œuvre de l'OMD3.

8. Le partenariat CE/ONU sur l'égalité des sexes pour le développement et la paix est un suivi de la conférence « S'approprier le développement: promouvoir l'égalité des sexes dans les nouvelles modalités de l'aide et partenariats », qui a été conjointement organisée par la Commission européenne et l'UNIFEM en novembre 2005. Il vise à identifier les approches d'intégration de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux de la femme dans les nouvelles modalités de l'aide. Il fournira également un appui aux partenaires nationaux pour remplir leurs obligations internationales en matière d'égalité des sexes et pour correspondre à leur engagement envers l'égalité des sexes avec des allocations financières appropriées dans les programmes et budgets nationaux de développement. L'accent spécifique du projet est mis sur les femmes dans les conflits. Source: http://www.gendermatters.eu/index.php?option=com_content&task=view&id=8&Itemid=8.

9. Le paragraphe 9 du Programme d'action d'Accra indique : *Bâtir des partenariats plus efficaces et inclusifs*. Ces dernières années, davantage d'acteurs du développement – pays à revenu intermédiaire, fonds mondiaux, secteur privé, organisations de la société civile – ont augmenté leurs contributions et ont apporté une expérience précieuse. Ceci aussi crée des défis au niveau de la gestion et de la coordination. Ensemble, tous les acteurs du développement travailleront dans le cadre de partenariats plus inclusifs, afin que tous nos efforts aient un impact plus important sur la réduction de la pauvreté. http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/4700790-1217425866038/ACCRA_4_SEPTEMBER_FINAL_16h00.pdf.

10. Le Document final du Sommet mondial a été adopté lors du Sommet mondial de 2005 organisé à New York du 14 au 16 septembre, qui était un suivi du Sommet du Millénaire des Nations Unies de l'an 2000: <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/487/60/PDF/N0548760.pdf?OpenElement>.

11. Les indicateurs proposés par la réunion du groupe d'experts sur les indicateurs pour mesurer la violence contre les femmes organisée par la Division de la promotion de la femme, la CENUE et la DSNU (2006): http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/IndicatorsVAW/IndicatorsVAW_EGM_report.pdf.

Indicateurs proposés par l'ancien Rapporteur spécial sur la violence faite aux femmes (2008): <http://www2.ohchr.org/english/issues/women/rapporteur/annual.htm>

Indicateurs proposés par les amis du Président de la Commission de statistique des Nations Unies (2009): <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc09/2009-13-GenderStats-E.pdf>.

Le recueil d'indicateurs sur la violence faite aux femmes par évaluation de la mesure, qui sert largement la mise en œuvre au niveau du pays, est également utile: <http://www.cpc.unc.edu/measurement/publications/pdf/ms-08-30.pdf>.

Copyright©: UNIFEM 2009
ISBN 978-1-936291-01-4
Editeur: Joan T. Ross Frankson
Traducteur: Philippe Brunet
Conception: Susan Spivack Graphic Design
Editeur photos: Susan Ackerman
Production: A.K. Office Supplies Ltd

Crédits photos

Page 6: Cathal McNaughton—Reuters/Landov • **Page 8:** Evan Schneide—UN Photo • **Page 10:** Eskinder Debebe—UN Photo • **Page 13:** Melanie Stetson Freeman—CSM/Getty Images
Page 14: Marie Frechon—UN Photo • **Page 16:** Vano Shlamov—AFP/Getty Images • **Page 18:** Christopher Herwig—UN Photo • **Page 21:** Martine Perret—UN Photo
Page 23: Martine Perret—UN Photo • **Page 24:** Narendra Shrestha—EPA/Corbis • **Page 27:** Eric Kanenstein—UN Photo • **Page 28:** Martine Perret—UN Photo
Page 30: Agostino Pacciani • **Page 36:** Mark Garten—UN Photo

Remerciements

Rendre les OMD plus utiles pour les femmes est le produit d'un effort collectif et notre gratitude va aux nombreuses personnes qui ont participé à sa production. Que soient particulièrement remerciés l'Equipe Genre du PNUD, l'Equipe Sécurité et Droits économiques d'UNIFEM, le Directeurat d'UNIFEM et l'équipe de Diffusion et de Communications d'UNIFEM.



304 East 45th Street, 15th floor
New York, NY 10017 USA
Tel: +1 (212) 906-6400
Fax: +1 (212) 906-6705
www.unifem.org



One United Nations Plaza
New York, NY 10017 USA
Tel: +1 (212) 906-5000
Fax: +1 (212) 906-5001
www.undp.org